Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Programme d'actions du PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine 2025 – 2028

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 5
1.1 L'amendement du Plan Climat : engager une planification renforcée d'une politique publique environnementale indispensable 5
a. Lutter contre le dérèglement climatique en Val d'Yerres Val-de-Seine, un engagement depuis 2022 5
b. Amorcer des changements dans le Plan Climat de la CAVYVS pour amplifier notre engagement 6
1.2 Les changements structurants pour ce Plan Climat amendé 7
2. PROGRAMME D'ACTIONS 12

AXE 1 - ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 13
ACTION 1.1 Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire 14
ACTION 1.2 Préserver la ressource en eau 16
ACTION 1.3 Transformer les zones d'activités économique (ZAE) et intensifier les friches (immobilières ou foncières) 18
ACTION 1.4 Valoriser les espaces naturels via le Schéma Directeur de Signalétique Touristique 21
ACTION 1.5 Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs 23
ACTION 1.6 Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) 25
ACTION 1.7 Renforcer l'information et la sensibilisation sur la biodiversité et sa préservation 27
ACTION 1.8 Renforcer les trames vertes et bleues, préserver les zones boisées et le volet protection environnementale des documents de planification 29

AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE 32
ACTION 2.1 Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire 33
ACTION 2.2 Soutenir le développement des véhicules décarbonés 35
ACTION 2.3 Développer un réseau cyclable continu et cohérent sur le territoire 37
ACTION 2.4 Améliorer les équipements et services pour les mobilités actives 39
ACTION 2.5 Développer la pratique des mobilités actives en sensibilisant / informant / communiquant. 41
ACTION 2.6 Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle 43
ACTION 2.7 Adapter l'aménagement du territoire pour faciliter la mobilité 46
ACTION 2.8 Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises 48
ACTION 2.9 Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises 51
ACTION 2.10 Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial sur la Seine 53

AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS 55
ACTION 3.1 Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics 56
ACTION 3.2 Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire 58
ACTION 3.3 Renforcer la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique 62
ACTION 3.4 Expérimenter l'auto-rénovation collective par des actions de sensibilisation et de réalisation 65
ACTION 3.5 Déployer un écosystème local dédié à la rénovation et à l'écoconstruction 67
ACTION 3.6 Sensibiliser et informer sur la sobriété énergétique 70
ACTION 3.7 Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public 72
ACTION 3.8 Développer la production d'énergies renouvelables du territoire 74
ACTION 3.9 Renforcer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie 76
ACTION 3.10 Piloter la création de boucles locales d'autoconsommation collective 78

AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITIONVERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE 81

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.1 Impulser une dynamique territoriale de valorisation des déc... commerçants et associations 82
ACTION 4.2 Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi 85
ACTION 4.3 Valoriser les déchets par l'appui aux ressourceries et structures d'économie sociale et solidaire 87
ACTION 4.4 Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets 89
ACTION 4.5 Agir sur la valorisation des déchets recyclables papiers, emballages et verre 91
ACTION 4.6 Réutiliser des matériaux du BTP au sein des quatre quartiers NPRU du territoire Val d'Yerres Val-de-Seine 94

AXE TRANSVERSAL - GARANTIR LA TRANSVERSALITE DU PCAET 97
ACTION T.1 Engager des actions autour de la qualité de l'air 98
ACTION T.2 Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PCAET 100
ACTION T3 Poursuivre et amplifier la démarche d'achats responsables 102
ACTION T.4 Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire 104
ACTION T.5 Articuler le PCAET avec le dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) 107

3 ARTICULATION DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME 110
4 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 112

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

1. PREAMBULE

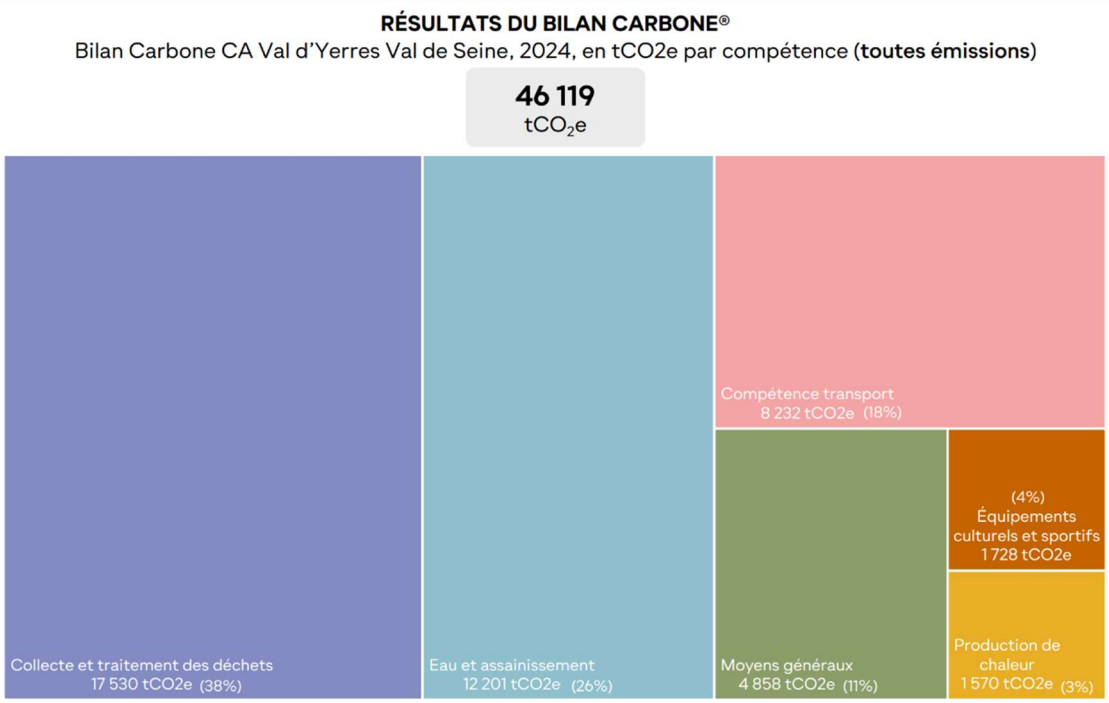
Face aux enjeux majeurs liés au changement climatique, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a confirmé ses engagements, pris dès 2018 dans le cadre de son Projet de territoire, en approuvant à l'unanimité, son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) le 20 octobre 2022. Celui-ci vise à atteindre à horizon 2050, une baisse de 48% des consommations énergétiques, et une réduction de 76% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

A mi-parcours de sa mise en œuvre, il est proposé l'amendement du plan d'actions, afin d'articuler le PCAET avec les travaux conduits en 2025, dans le cadre du dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME, programme national destiné à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur transition écologique, sur la base de deux référentiels principaux : **Climat-Air-Énergie** et **Économie Circulaire**. L'année 2025 est marquée par la réalisation de deux audits sur chacun des référentiels, et la construction d'une stratégie Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) bâtit en concertation avec les services VYVS, les services des villes, élus du Territoire et membres du CODEV.

1.1 L'amendement du Plan Climat : engager une planification renforcée d'une politique publique environnementale indispensable

a. <u>Lutter contre le dérèglement climatique en Val d'Yerres Val-de-Seine, un engagement depuis 2022</u>

La communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine, comme toute la France, fait d'ores et déjà face à l'ampleur des effets du dérèglement climatique qui se conjuguent aujourd'hui à la hausse des prix de l'énergie. Le dernier rapport du GIEC1 paru en mars 2023 est formel : il est encore possible de préserver un bon niveau d'habitabilité de notre planète à condition d'agir dès maintenant et de manière très ambitieuse. Ce dernier a également rappelé que chaque dixième de degré compte. En tant qu'administration, la CAVYVS souhaite s'engager dans une démarche d'exemplarité en réduisant autant que possible l'impact carbone de ses activités. **Le bilan carbone réalisé en 2025 (année de référence 2024), a mis en exergue les progrès réalisés, mais a surtout montré l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir pour contribuer aux objectifs nationaux de transition écologique et atteindre la neutralité-carbone.**



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Ainsi, en 2024 l'empreinte carbone globale du territoire VYVS est de 46 119 tCO2, soit une emprunte carbone de 215kg CO2e par habitant (source population INSEE 2022 – 177 945 habitants), ce qui correspond à 2% des émissions annuelles moyennes d'un français en 2022. L'enjeu est ainsi d'amplifier les initiatives existantes et d'en développer de nouvelles pour protéger les milieux et habitants de façon durable, face aux aléas climatiques. Ce Plan Climat amendé est donc un moyen pour la CAVYVS, d'afficher sa volonté d'agir pour une meilleure qualité de vie proposée aux habitantes et habitants de son territoire.

b. Amorcer des changements dans le Plan Climat de la CAVYVS pour amplifier notre engagement

- Ce Plan Climat constitue la formalisation de la feuille de route climatique de la communauté d'Agglomération. **Des actions-phares ont été mises en œuvre depuis 2022, avec entre autres :**

La prise de compétence pour la création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur les territoires des communes de Crosne, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, permettant le raccordement de 1 800 logements en 2023, 864 logements en 2024, ainsi que 6 établissements publics, au réseau de chaleur de Vigneux-sur-Seine.

Action 4.7 - Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie

Des études sur le potentiel de production solaire et de consommation des boucles locales pour accélérer le déploiement d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

Action 4.6 Développer la production d'énergies renouvelables du territoire

L'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) qui bénéficie de financements du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Il couvre 534 bâtiments publics et vise à répondre aux enjeux de mise en conformité réglementaire, et d'amélioration de la connaissance : de l'état de vétusté du patrimoine, de la performance énergétique du patrimoine, des activités hébergées et leurs besoins immobiliers, des fonctions du patrimoine et des politiques et stratégies immobilières et budgétaires.

Action 3.1 - Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics

La mise en œuvre de la collecte alimentaire des "biodéchets" à l'attention des usagers des communes de Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine depuis le 1er juillet 2025, visant la valorisation de la fraction organique des ordures ménagères résiduelles et ayant eu comme effet d'entrainement, la hausse des demandes de dotation de composteurs domestiques.

Action 4.4 - Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets

L'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui fixe comme objectif, la production de 404 kg de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant d'ici à 2030, contre 461 kg en 2023, soit une baisse de – 57kg par habitant.

Action 4.2 - Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) qui a permis d'identifier les enjeux de rénovation énergétique du parc privé du territoire. Le Pacte territorial France Rénov' du territoire, structure l'accompagnement des ménages ou copropriétés dans leurs projets de rénovation depuis le 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action 3.2 - Identifier le besoin en rénovation sur le territoire

Action 3.3 - Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maitrise de l'énergie

L'amélioration du rendement du réseau d'eau potable avec l'auscultation annuelle du réseau long de 492 km, via le déploiement 1 200 prélocalisateurs acoustiques, ainsi que la mise en œuvre d'un programme de renouvellement : du réseau (5km/an), des branchements (70/an), vannes et organes de réseau (50/an) pour atteindre l'objectif contractuel fixé à 7 millions de m3 d'eau économisés d'ici à 2030.

Action 1.2 - Préserver la ressource en eau

La création d'un fonds de concours (1.5M €) pour atteindre les objectifs du Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) qui fixe la part modale vélo à 15%, ainsi que la mise en place de l'aide à l'achat vélo pour inciter les usagers à s'équiper. La prise de compétence création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, afin d'aménager une infrastructure cyclable stratégique à travers la forêt de Sénart "route de Quincy", reliant Brunoy à Quincy-sous-Sénart en passant par Epinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine.

Action 2.4 - Développer un réseau cyclable ambitieux sur le territoire

Action 2.5 - Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces

Action 2.12 - Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité

L'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal pour cartographier les enjeux de biodiversité et établir un plan d'actions visant à lutter contre l'effondrement de la biodiversité sur le territoire. L'adoption d'un Schéma Directeur des Espaces Naturels (SDEN) pour renforcer les corridors écologiques et la trame verte et bleue.

Action 1.11 - Renforcer l'information et la communication sur la biodiversité

Action 1.13 - Renforcer le volet protection environnementale des documents de planification

- Si des actions structurantes ont été menées, d'autres n'ont pas encore été réalisées. En effet, certains des objectifs posés en 2022 par le Bureau d'Etude Alterea, ne répondent plus aux enjeux du territoire et nécessitent d'être revus.

1.2 Les changements structurants pour ce Plan Climat amendé

Pour que l'efficacité du Plan Climat, pivot des politiques publiques en matière de transition écologique soit renforcée, il convient de revoir certains des objectifs amorcés en 2022, pour qu'ils soient, grâce à leur contenu, en mesure d'être menés par les Directions et leurs services.

Ainsi, ce Plan Climat modifié a été élaboré en tenant compte des enjeux en matière de transition écologique en allant donc au plus près des données existantes sur le territoire et des services mobilisés qui œuvrent, quotidiennement, à la mise en œuvre des objectifs du Plan Climat.

L'ambition est, toutefois, double puisque **ces amendements participent également à engager un travail complémentaire sur un périmètre plus élargi**, avec une prise en compte des enjeux du climat, air, énergie et économie circulaire dans les politiques publiques de la CAVYVS, en mettent davantage l'accent sur certaines missions autour du patrimoine (écoconstruction), de l'habitat (appuyer davantage sur les objectifs du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) posés par La loi Climat-Résilience du 22 août 2021) et des activités économiques (Ecologie Industrielle Territoriale à renforcer, travail à poursuivre activement sur les friches et locaux vacants).

Pour centraliser le travail de suivi des actions et le suivi de leurs indicateurs, il est proposé de fusionner certaines fiches actions. Cela concerne les politiques publiques traitées en même

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

temps, et pouvant être regroupées au sein d'une fiche action unique, c'est-à-dire :

- Les fiches actions 2.3 et 2.1 relatives à l'amélioration de l'offre de transports commun ;
- Les fiches actions 2.7, 2.8 et 2.10 pour l'atteinte des objectifs fixés en matière de covoiturage ;
- Les fiches actions 2.2 et 2.9 en faveur du développement des véhicules décarbonés ;
- Les fiches actions 1.7, 1.8, 1.9, 1.10 traitées conjointement au sein du Projet Territorial Alimentaire ;
- Les fiches actions 1.4, 1.11 et 1.14 afin que la sensibilisation sur l'environnement et la biodiversité soit complète et synthétisée en une et même fiche.

De nouvelles fiches actions à intégrer au Plan Climat sont également proposées, notamment pour des actions nouvelles à enjeux forts portées par le VYVS ou des actions à mener de consort avec les villes, telles que :

- Le pilotage de la création de boucles locales d'autoconsommation collective ;
- La poursuite et l'amplification de la démarche d'achats responsables ;
- La valorisation des matériaux de déconstruction, par leur réemploi, leur réutilisation ou leur envoi en filière de recyclage, au sein des 4 NPRU du territoire VYVS ;
- La désimperméabilisation des espaces (1.5) et la promotion durable du territoire (1.12) avec notamment la création d'un nouvel axe transversal villes/VYVS ;

Enfin une action ne répondant plus aux attentes et enjeux du territoire a été supprimée, à savoir la fiche action 2.11 - Favoriser le télétravail, notamment en raison du recul observé de cette pratique au sein des entreprises, soucieuses de garantir cohésion et productivité.

Tableau récapitulatif des fiches actions :

AXE 1 ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Action 1.1 « Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 1.2 « Préserver la ressource en eau »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 1.3 « Requalifier les friches et réaffecter les locaux vacants »	Conservée mais revue dans ses objectifs avec un nouveau titre plus évocateur : « Transformation des zones d'activités économique (ZAE) et intensification des friches (immobilières ou foncières) »
Action 1.4 Aménager des espaces pédagogiques pour valoriser et reconquérir les espaces naturels	Conservée mais revue dans ses objectifs avec un nouveau titre plus évocateur et en lien avec les missions qui sont menées : « Valoriser les espaces naturels via le Schéma Directeur de Signalétique Touristique »
Action 1.5 « Désimperméabiliser et végétaliser les espaces et bâtiments »	Fusionnée avec la fiche action 1.12 « Promouvoir une gestion durable des villes » et placée dans l'axe transversal
Action 1.6 « Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 1.7 « Développer une filière agricole sur le territoire intercommunal »	Fusionnée dans la fiche 1.10

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action 1.8 « Sensibiliser le grand public sur l'alimentation responsable »	Fusionnée dans la fiche 1.10
Action 1.9 « Modifier les pratiques dans les restaurations collectives »	Fusionnée dans la fiche 1.10
Action 1.10 « Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) »	A fait l'objet d'une évolution et regroupe des éléments des fiches 1.7 « Développer une filière agricole sur le territoire intercommunal », 1.8 « Sensibiliser le grand public sur l'alimentation responsable » et 1.9 « Modifier les pratiques dans les restaurations collectives », qui seront à terme supprimées dans une perspective de simplification et d'optimisation du travail sur le sujet agricole et de sa transition écologique.
Action 1.11 « Renforcer l'information et la sensibilisation communication et sur la biodiversité et sa préservation »	Conservée mais revue dans ses objectifs avec un nouveau titre plus évocateur et en lien avec les missions qui sont menées « Renforcer l'information et la sensibilisation sur la biodiversité et sa préservation ». Intégration de certains des éléments de la fiche 1.12.
Action 1.12 « Promouvoir une gestion durable des villes »	Fusionnée avec la fiche action 1.5 « Désimperméabiliser et végétaliser les espaces et bâtiments » et placée dans l'axe transversal
Action 1.13 « Renforcer le volet protection environnementale des documents de planification »	Cette fiche introduit le schéma directeur des espaces naturels (SDEN) et l'Atlas de la biodiversité avec un nouveau titre : « Renforcer les trames vertes et bleues (SDEN et Atlas et son plan d'actions) et le volet protection environnementale des documents de planification »
Action 1.14 « Sensibiliser, informer et communiquer sur la réglementation liée à la protection environnementale le grand public et les entreprises »	Fusionnée avec la 1.11
AXE 2 AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE	
Action 2.1 « Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire »	Fusionnée avec l'action 2.3 « Etudier l'opportunité du développement du transport à la demande » pour une meilleure visibilité et une meilleure compréhension : deux sujets qui trouvent à être traités en même temps et n'exigeaient pas deux fiches actions.
Action 2.2 « Soutenir le développement des véhicules décarbonés »	Fusionnée avec la fiche 2.9 (particulièrement, fusion des objectifs de la 2.9 avec ceux de la fiche 2.2 pour une plus grande cohérence).
Action 2.3 « Etudier l'opportunité du développement du transport à la demande »	Fusionnée avec l'action 2.1 « Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire » pour une meilleure visibilité et une meilleure compréhension : deux sujets qui trouvent à être traités en même temps et n'exigent pas deux fiches actions.
Action 2.4 « Développer un réseau cyclable ambitieux sur le territoire »	Les fiches 2.4 et 2.5 ont été revalorisées dans leur contenu avec une précision apportée sur le type de mobilité souhaitée, en appuyant davantage sur le terme de « mobilités actives » plus représentative de la réalité et plus en accord avec les objectifs à déployer. Nouveau titre proposé : « Développer un réseau cyclable continu et cohérent sur le territoire »

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action 2.5 « Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces »	Les fiches 2.4 et 2.5 ont été revalorisées dans leur contenu avec une précision apportée sur le type de mobilité souhaitée, en appuyant davantage sur le terme de « mobilités actives » plus représentative de la réalité et plus en accord avec les objectifs à déployer. Nouveau titre proposé : « Améliorer les équipements et services pour les mobilités actives »
Action 2.6 « Développer la pratique des mobilités actives en sensibilisant/informant/ communiquant »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 2.7 « Développer l'offre de véhicules en autopartage »	Fusionnée avec l'action 2.8 et 2.10 pour avoir une seule et même fiche synthétisant les actions. Fiche devenue « Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, expérimentations « journée sans voiture » et « journée de covoiturage ») »
Action 2.8 « Favoriser la pratique du covoiturage »	Fusionnée avec l'action 2.7 et 2.10 pour avoir une seule et même fiche synthétisant les actions. Fiche devenue « Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, expérimentations « journée sans voiture » et « journée de covoiturage ») »
Action 2.9 « Soutenir le développement des véhicules décarbonés »	Fusionnée avec l'action 2.2
Action 2.10 « Favoriser des solutions alternatives à la voiture individuelle »	Fusionnée avec l'action 2.7 et 2.8 pour avoir une seule et même fiche synthétisant les actions. Fiche devenue « Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, expérimentations « journée sans voiture » et « journée de covoiturage ») »
Action 2.11 « Favoriser le télétravail »	L'action 2.11 « Favoriser le télétravail » est à supprimer, elle ne concerne pas le service Mobilités et Réseaux, leur périmètre d'action ne leur permettant pas d'intervenir directement sur ce sujet. Le télétravail est intégré comme donnée entrante dans le cadre de la planification mais ne constitue pas en lui-même un levier au niveau du service
Action 2.12 « Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 2.13 « Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises en termes de mobilité »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 2.14 « Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises »	Conservée mais revue dans ses objectifs
Action 2.15 « Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial sur la Seine »	Conservée, tout est à construire

AXE 3 ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS

Action 3.1 « Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics »	Conservée mais revue dans ses objectifs.
Action 3.2 « Identifier le besoin en rénovation sur le territoire et action »	Le service habitat devient pilote. Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs, et contenu. Nouveau titre : « Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire »
Action 3.3 « Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie »	Le service habitat devient pilote. Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Renforcer la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique »

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action 3.4 « Expérimenter par la mise en place d'une campagne importante d'isolation »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Expérimenter l'auto-rénovation collective par des actions de sensibilisation et de réalisation »
Action 3.5 « Développer les formations et l'emploi local autour de la rénovation et de l'écoconstruction »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Déployer un écosystème local dédié à la rénovation et à l'écoconstruction »
Action 3.6 « Sensibiliser et informer pour faire évoluer les comportements »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Sensibiliser et informer sur la sobriété énergétique »
Action 3.7 « Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public »	Conservée et revue dans ses objectifs
Nouvelle fiche : « Piloter la création de boucles locales d'autoconsommation collective »	**Fiche perçue comme indispensable pour répondre aux enjeux énergétiques du territoire**

AXE 4 MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

Action 4.1 « Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Développer une animation à destination des entreprises, commerçants et associations dans une démarche de valorisation des déchets (Economie industrielle et Territoriale, réemploi, événementiel) »
Action 4.2 « Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi »
Action 4.3 « Développer des tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Valoriser les déchets par l'appui aux ressourceries et structures d'économie sociales et solidaires »
Action 4.4 « Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets »	Fiche conservée mais revue dans certains de ses objectifs et indicateurs
Action 4.5 « Agir sur la publicité pour informer et sensibiliser sur la consommation responsable et l'économie circulaire »	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Agir sur la valorisation des déchets recyclables papiers, emballages et verre »
Action 4.6 « Développer la production d'énergies renouvelables du territoire »	Basculée dans l'axe 3 – devenue fiche 3.8. Fiche conservée mais revue dans certains de ses objectifs et indicateurs
Action 4.7 « Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie »	Basculée dans l'axe 3 – devenue fiche 3.9. Fiche conservée mais revue dans certains de ses objectifs et indicateurs
Nouvelle fiche « Réutilisation des matériaux du BTP au sein des quatre quartiers NPRU du territoire Val d'Yerres Val-de-Seine »	**Fiche perçue comme indispensable pour répondre aux enjeux de valorisation des déchets sur le territoire**

AXE TRANSVERSAL - GARANTIR LA TRANSVERSALITE DU PCAET

Action transversale 1 « Améliorer la prévention autour de la qualité de l'air »	Fiche conservée mais revue dans certains de ses objectifs et indicateurs
Action transversale 2 « Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique »	Fiche supprimée en raison de doublons. Certains éléments repris dans l'action 3.6

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action transversale 3 - Organiser l'animation et le suivi du PCAET	Fiche conservée mais revue dans ses objectifs, indicateurs et contenu. Nouveau titre : « Action transversale 2 - Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PCAET »
Action transversale 4 - Articuler le PCAET avec le CRTE	Action transversale 5 Fiche conservée mais revue dans certains de ses objectifs. Nouveau titre : « Articuler le PCAET avec TETE ».
Nouvelle fiche « Poursuivre et amplifier la démarche d'achats responsables »	**Fiche perçue comme indispensable pour répondre aux enjeux d'achats responsables pour la collectivité**
Nouvelle fiche « Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire »	**Fiche perçue comme indispensable pour répondre aux enjeux de gestion durable des villes qui disposent des compétences nécessaires**

2. PROGRAMME D'ACTIONS

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

AXE 1 - ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont deux facettes intégrées au sein du PCAET. Si l'atténuation s'attache à réduire les causes du changement climatique, l'adaptation vise quant à elle à en limiter ses effets au travers d'une stratégie et d'actions dédiées permettant de réduire la vulnérabilité du territoire et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels face aux perturbations d'origine climatique.

Les actions d'adaptation visent deux objectifs principaux : la réduction directe de la vulnérabilité par la diminution de l'exposition et de la sensibilité aux aléas climatiques, ainsi que le renforcement des capacités d'adaptation du territoire (biens et personnes), par exemple via la mise en place d'un dispositif de rafraîchissement urbain à faible impact environnemental. L'adaptation concerne par ailleurs à la fois les risques connus, mais aussi les risques projetés et les évolutions climatiques prévisibles. *In fine*, le PCAET repose sur une démarche transversale déclinant les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'un développement volontaire et conséquent du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales (ENR&R).

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) déploie une politique mixte ambitieuse via le PCAET, intégrant à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du territoire. Si certaines orientations et actions concourent à la fois aux objectifs d'atténuation et d'adaptation, cette partie est spécifiquement dédiée à la thématique de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, les actions ci-dessous contribuent également, de manière indirecte, aux objectifs d'atténuation. Cela passe notamment par la préservation des ressources du territoire (l'eau, les espaces naturels, la biodiversité, etc.), l'information et la prévention en lien avec les risques naturels et les épisodes de « crise », la sensibilisation, l'aménagement des bâtiments ainsi que l'alimentation locale, durable et solidaire.

Action 1.1 - Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire
Action 1.2 - Préserver la ressource en eau
Action 1.3 - Transformation des zones d'activités économique (ZAE) et intensification des friches (immobilières ou foncières)
Action 1.4 - Valoriser les espaces naturels via le Schéma Directeur de Signalétique Touristique
Action 1.5 - Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs
Action 1.6 - Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Action 1.7 - Renforcer l'information et la sensibilisation sur la biodiversité et sa préservation
Action 1.8 - Renforcer les trames vertes et bleues et le volet protection environnementale des documents de planification

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.1

Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire

Contexte et références

Le territoire du Val d'Yerres Val de Seine est soumis à plusieurs risques naturels. Parmi eux, le risque d'inondation est prédominant, notamment en lien avec la présence de la Seine et de l'Yerres. En effet, toutes les communes sont concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et près de 13% de la population et 20% des logements du territoire intercommunal sont situés en zone inondable.

En outre, le territoire est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, très susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale.

La Communauté d'Agglomération est également exposée au risque de feux de forêt, par la présence de grands espaces forestiers.

De manière générale, les évolutions climatiques vont augmenter la vulnérabilité du territoire, par l'aggravation probable des risques naturels.

Descriptif

- Renforcement de la prise en compte des préconisations des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans l'ensemble des projets.
- Maison de l'Environnement : balades de sensibilisation aux risques inondations (sur l'Yerres puis sur les bords de Seine) pour les riverains.
- Identifier les points de faiblesse et les axes d'amélioration permettant d'assurer la continuité de services publics dans les ERP de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine fortement soumis au risque inondation.
- Plan Intercommunal de Sauvegarde : déploiement prévu pour le premier semestre 2026 (*à noter que 2 villes sur les 9 qui n'ont pas de Plan Communal de Sauvegarde, les villes ont donc bien avancé*).

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Poursuite de la sensibilisation au risque inondations à un plus grand nombre de riverain ;
- Suivi du Plan Intercommunal de Sauvegarde ;
- Conduite des diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur les bâtiments de l'agglomération :
 - La piscine Yves Moreau, située au 4 Avenue de Soulins à Brunoy
 - La médiathèque Danielle Bianu, située au 2 rue Marc Sangnier à Yerres
 - La piscine Pierre de Coubertin – Val de Forme, située au 2 rue Jules Ferry à Yerres
 - La salle de spectacle René Fallet, située au 29 bis, rue Jean Jaurès à Crosne.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2027 – 2030	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Finalisation de l'étude de vulnérabilité, sensibilisation des usagers du territoire aux risques et aux effets du changement climatique Intégration systématique des risques dans les projets d'aménagement (modification des documents d'urbanisme en conséquence) et poursuite des actions de sensibilisation aux risques et aux effets du changement climatique auprès des usagers du territoire
2050		Poursuite des actions de sensibilisation aux risques et aux effets du changement climatique auprès des usagers du territoire

Objectifs qualitatifs

Anticiper l'évolution des milieux naturels

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, SyAGE
Partenaires	SyAGE, Agence de l'eau, promoteurs, aménageurs, Services de l'Etat, EPTB (Seine Grand Lac), Conseil Départemental 91, les communes
Moyens humains	Estimation : 0,25 ETP
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, Plan de Prévention des Risques Inondations, Plans Communaux de Sauvegarde, PICS
Budget	Estimation : 200 k€ pour les travaux de réduction de la vulnérabilité et/ou de mettre en place des améliorations organisationnelle 6 k€ pour la sensibilisation
Financement mobilisable	Fonds Barnier Réalisation des diagnostics de vulnérabilité des EPR pris en charge par le SyAGE

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de formation/de sensibilisation réalisées	Nombre de documents d'urbanisme limitant la construction sur les secteurs à risque	Nombre de Plans Communaux de Sauvegarde sur le territoire	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.2

Préserver la ressource en eau

Contexte et références

Le Plan Climat Air Energie Territorial est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette thématique, cette action a pour objectif d'encouragerla prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait et sur le besoin de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Descriptif

- Sensibilisation des usagers et habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau ;
- Lancement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable dont un volet sera consacré à la préservation de la ressource en eau ;
- Intégration de mesures d'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau dans le cadre du contrat de délégation de la Saur et déploiement du dispositif AQUASSAY pour accompagner les gros producteurs vers une consommation plus sobre ;
- Un Syndicat Mixte Fermé ayant été créé, un travail de réappropriation publique des ouvrages est en cours (délai incertain) ;
- Mise en place d'une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie et sur les bonnes pratiques concernant l'usage de l'eau ;
- Généralisation des systèmes de récupération des eaux de pluie lors de chaque construction de bâtiments publics ;
- Suivre et maîtriser les consommations d'eau des structures de l'Agglomération.

Vigilances environnementales

Nuisances des travaux/Consommation de matières premières

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2026 : Fiabiliser le suivi des consommations d'eau de l'Agglomération

Objectif 2027 : Fiabiliser les données de volumes distribués et rationnaliser le périmètre de distribution

Objectif 2026-2027 : Finalisation du Schéma Directeur sur l'eau dont un volet est consacré à la préservation de la ressource en eau dont une expertise sur les réseaux d'eau fuyards

Objectif 2027-2028 : Maîtrise publique des ouvrages de production et de transport

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027 – 2030	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de lavulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions	Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur la ressource en eau, amélioration des pratiques au sein des collectivités et amélioration du rendement des réseaux de distribution

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	climatiques, préservation des ressources naturelles locales	
2050	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Poursuite des actions de sensibilisation à la ressource en eau auprès des usagers du territoire et intégration systématique de systèmes de récupération des eaux de pluie lors des projets

Objectifs qualitatifs

Assurer une eau de qualité sur l'ensemble du territoire

Pilotage

Cible principale	Habitants et usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Direction du patrimoine, Economes de flux de l'Agglomération, Communes
Partenaires	Délégataire, SyAGE, gestionnaire des réseaux d'eau, Cluster Eau-Milieux-Sols, Suez ESP, SMF
Moyens humains	1ETP dans le cadre du contrat avec Saur dédié à la sensibilisation et 1 ETP au niveau de l'Agglo pour les questions d'eau potable
Moyens techniques	
Budget	Budget alloué à la sensibilisation dans le cadre du contrat Saur : 20 k€ par an Budget VYVS en propre pour le renouvellement des réseaux 240 k€ par an en moyenne (de 2024 à 2030) Budget de renouvellement des réseaux à travers le contrat de DSP : 2,7 M€ par an Schéma Directeur : environ 200 k€
Financements mobilisables	Agence de l'eau (subvention pour Schéma Directeur) + Fonds Vert PCAET (570 k€ pour le renouvellement de réseau)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x				x		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Consommation d'eau en m^3	Taux de rendement des réseaux d'eau	Nombre de dispositifs d'infiltration et de récupération à la parcelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.3

Transformer des zones d'activités économique (ZAE) et intensifier des friches (immobilières ou foncières)

Contexte et références

La limitation de l'étalement urbain et la démarche zéro artificialisation nette d'ici 2050 supposent de prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante. La densification du tissu urbain nécessite d'accompagner cette transition au profit de villes plus compactes. En effet, cette évolution de l'aménagement urbain doit se mettre en place tout en conservant et en créant de nouveaux éléments constitutifs de la nature en ville, support d'une trame verte et bleue à préserver. La requalification des friches urbaines et la réaffectation des locaux vacants, notamment d'activités, dans les secteurs diffus, est également l'opportunité de relocaliser de l'emploi et de l'activité sur le territoire. Ainsi, l'axe 2 du plan d'action de développement économique de la CA VYVS prévoit d'agir pour valoriser les opportunités immobilières et/ou foncières sur le territoire.

En parallèle, les zones d'activités économiques (ZAE), principaux gisements de foncier de la CA VYVS en capacité d'accueillir des entreprises, sont aujourd'hui vieillissantes et inadaptées aux enjeux environnementaux. A ce titre, dans le cadre de son plan d'action pour le développement économique de son territoire, l'agglomération a engagé une démarche visant à intensifier ses zones d'activités économiques.

Ainsi, le secteur du « Grand Valdoly », à Montgeron et Vigneux-sur-Seine a fait l'objet d'un schéma d'objectif stratégique ayant notamment pour objectif de transformer le site et de densifier et d'intensifier les délaissés de fonciers et friches existantes. En effet, cette ZAE concentre actuellement plusieurs locaux et parcelles déqualifiés, voire désaffectés. Une réflexion sur la cohérence globale du site est engagée avec comme objectif une meilleure maitrise foncière en vue d'interventions aux bénéfices d'activités économiques porteuses et cohérentes pour le territoire

Une démarche similaire est également menée pour la zone commerciale Val d'Yerres 2 (Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart) pour intensifier le foncier et engager la transformation du site pour l'adapter aux nouveaux enjeux en matière de commerce et de transition écologique.

Descriptif

- Optimisation des espaces existants afin de limiter l'artificialisation des sols et préserver la biodiversité par la requalification des friches urbaines et la réaffectation des locaux vacants ;
- Identification des sites en friche lors des études de requalification des zones d'activités économiques dégradées (notamment sur Montgeron et Vigneux-sur-Seine) en vue d'une requalification. Aide, via la Direction du développement économique de la CAVYVS à la contractualisation et au montage de partenariatpour l'acquisition et le pilotage de projets ;
- Mise en place d'un dispositif d'assistance (technique et financière) pour la requalification des friches ;
- Réalisation d'étude pré-opérationnelle pour la valorisation d'opportunités immobilières ou foncières locales, notamment dans le diffus ;
- Portage d'étude pour la transformation et l'intensification des zones d'activités économique d'intérêt stratégique Val d'Yerres 2 : réalisation d'un schéma d'objectifs stratégique pour fin 2025
- Réalisation d'une étude d'opportunité à l'attention des commerces de bouche pour réduire les emballages ;
- Développement de la transversalité avec les services développement économique et mobilités : création d'une commission (mensuellement/trimestriellement rencontre pour avancer sur l'EIT) et mutualiser les informations et connaissances.

Vigilances environnementales

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la reconversion des friches et la transformation des zones d'activités économiques (gestion de l'eau, trames vertes, maîtrise de l'énergie, mobilités…)

Objectifs techniques intermédiaires

- **Objectifs 2025** : Mise en place d'un périmètre de projet pour le secteur du Grand Valdoly (Montgeron / Vigneux-sur-Seine) et production d'un schéma d'objectif stratégique
- **Objectifs 2026 :** Réalisation d'études pré-opérationnelles visant à consolider le projet, mise en place d'une stratégie d'intervention foncière pour le secteur du Grand Valdoly, accompagnement à l'accompagnement des propriétaires dans l'intensification du foncier, réalisation de l'inventaire des zones d'activités économique (IZAE) dont l'objectif est d'identifier le foncier en situation de vacance pouvant être intégré dans une démarche d'intensification

- **Objectifs sur 2026 – 2030**
 - Grand Valdoly : traduire les orientations du plan guide dans les Plans Locaux d'Urbanisme des villes, mettre en places des périmètres de veille foncière, engager la transformation du site et créer un quartier à vocation mixte (commerces, activités productives), accompagner des propriétaires dans l'intensification de leur foncier, saisir les opportunités foncières et produire des appels à projet pour faire venir des investisseurs et accueillir de nouvelles activités économiques
 - Val d'Yerres 2 : produire un schéma d'objectifs stratégiques permettant d'engager la transformation de la zone, mettre en place des périmètres de veille foncière, réaliser les études pré-opérationnelles et engager la transformation du site
 - Accompagner les propriétaires fonciers et/ou immobiliers dans le diffus, réaliser des études pré-opérationnelles, produire des appels à projets pour faire venir des investisseurs et accueillir de nouvelles activités économiques

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Densification du foncier dans le diffus	Réaffectation de fonciers et/ou d'immobiliers en friche
2030	Adaptation des zones d'activités économiques au changement climatique, réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure	Production d'immobilier d'entreprise compact et mutualisés, adaptés aux enjeux de transition écologique et de maîtrise foncière
2050	Connaissance des risques et des évolutionsclimatiques, préservation des ressources naturelles locales	Atteinte de l'objectif de « 0 artificialisation nette »

Objectifs qualitatifs

Maîtriser l'étalement urbain

Améliorer la qualité d'usage des zones d'activités économique

Intensifier les opportunités foncières et/ou immobilières naissantes

Pilotage

Cible principale	Activités économiques, Investisseurs, Aménageurs

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Pilote / maître d'ouvrage	Direction du Développement Economique de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Promoteurs, aménageurs, EPF Ile-de-France, ~~ANAH~~, communes, Agence de l'eau, le SYAGE, EPTB Grand Seine Lac, CCI Essonne
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, Plan d'action de développement économique (2025), PPRI, Logiciel « L'Atelier Economique », Inventaire des zones d'activités économiques (IZAE)
Budget	- **Grand Valdoly** 150 k€ d'études pour construire le schéma d'objectif stratégique et le plan guide dédiés à la transformation du Grand Valdoly (2024-2025) Etudes pré-opérationnelles (fin 2025) : 40 000 euros Études techniques 2026 : 80 000 euros AVP 2026-2027 : 300 000 euros - **Val d'Yerres 2** 104 k€ euros pour construire le schéma d'objectif stratégique et le plan guide dédiés à la transformation de la zone commerciale (2025-2026) Etudes pré-opérationnelles : 20 000 euros Etudes technique : 40 000 euros
Financement mobilisable	Fonds « Friches » par l'Etat, Banque des Territoires, EPF, Agence de l'Eau, EPTB Seine Grand Lac, Fonds dédié au plan de transformation des zones commerciales (PTZC).

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x				x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre de friches urbaines requalifiées	Surface de friches requalifiées en m^2	Nombre de locaux vacants réaffectés par typologie	Intégration d'OAP dans les PLU des villes

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.4

Valoriser les espaces naturels via le Schéma Directeur de Signalétique Touristique

Contexte et références

Le territoire, bien que très urbanisé, comporte de nombreux espaces naturels tels que la Seine et l'Yerres et les zones humides associées, ou encore différentes forêts, qui accueillent une biodiversité importante et contribuent à la qualité du cadre de vie du territoire.

La protection et la valorisation de ces espaces permet de favoriser le développement d'écosystèmes riches, tant pour la faune que pour la flore.

La collectivité a défini un Schéma Communautaire de Signalétique Touristique (également affiché au sein du CRTE), lancé en septembre 2021, qui a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire comme vecteur d'attractivité et de visibilité régionale. La première phase a été réalisée (diagnostic de l'existant, inventaire, schéma d'intentions et pistes pour la conception de la charte graphique) suivi de la deuxième phase (préconisations, plan d'actions, etc.) et de la troisième, dédiée à la programmation. Cette mission s'inscrit dans le Schéma Communautaire de Tourisme (SCT) élaboré en 2019 et comprenant 32 actions identifiées.

Descriptif

- Aménagement de lieux pédagogiques pour valoriser et reconquérir les espaces naturels, notamment en bord de Seine, ou encore les « espaces bordures » tels que les bords de l'Yerres, lac Montalbot et de la forêt de Sénart (cheminements doux, observatoires faunistiques, panneaux informatifs, etc.)

- Mise en place d'une signalétique touristique unifiée à l'échelle de la CAVYVS comme prévu par le Schéma Communautaire de Tourisme du Val d'Yerres Val de Seine (2020-2025), déclinant l'identité visuelle de l'agglomération et valorisant ses principaux lieux d'attractivité touristique et son patrimoine naturel, culturel et historique, fruits d'une exigence environnementale marquée ainsi que les activités de loisirs. Le site remarquable du Lac Montalbot sera doté de dispositifs aux 3 entrées principales rappelant son histoire, les atouts d'un aménagement respectueux de la nature et son inscription en tant que pépite patrimoniale dans une promenade apaisée qui relie d'autres sites à proximité, entre la Seine et l'Yerres.

Vigilances environnementales

Intégration dans le paysage et dans l'environnement des différents aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

- **Objectif 2025** : Fabrication de 4 prototypes pour validation des maires en vue d'une implantation définitive (point d'accueil et information touristique sur les grands sites, accueil piétons en sortie de gare, site remarquable, pupitre patrimoine)

- **Objectif 2026-2027** : Fabrication et pose de ces dispositifs dans les villes concernées. Recensement sur la base des 64 sites référencés dans le Guide touristique et concertation avec les communes sur le patrimoine communal naturel et historique à valoriser

- **Objectif 2027** : Fabrication et pose de bornes et pupitres le long des berges de l'Yerres en concertation avec le SyAGE (qui souhaite implanter des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore propre à l'Yerres) et la Commission des Sites, marquage de circuits thématiques en mode doux (entre l'Yerres et la Seine, d'une forêt

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

à l'autre, sport et nature, peintres et impressionnisme).

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources naturelles locales	Mise en place d'une signalétique unifiée
2030		/
2050		

Objectifs qualitatifs
Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes de biodiversité

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique
Partenaires	Syage, Associations, ONF, Département, Région, service Tourisme de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine dont l'Office de Tourisme
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP
Moyens techniques	Schéma communautaire de tourisme du Val d'Yerres Val de Seine (2020-2025), Schéma Communautaire de Signalétique Touristique, Panneauthèque du Conseil Départemental d'Essonne, Convention Nature en Ville avec le Conseil Départemental + SyAGE, etc.
Budget	Estimation : 120 k€ d'aménagement et 3 k€ de signalétique (hors moyens humains)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Indicateurs de suivi			
Nombre de panneauxde signalétique installés			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.5

Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs

Contexte et références

L'écoconstruction consiste à minimiser les impacts environnementaux. Elle se base sur la conception de bâtiments permettant d'atteindre une haute performance énergétique, d'optimiser le confort et la santé des occupants et de privilégier la qualité des matériaux nécessaires. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour atténuer les effets du changement climatique et adapter le territoire à ce dernier, déjà à l'œuvre. Il s'agit ainsi de basculer de l'économie extractive vers l'économie régénérative.

La construction du nouveau centre culturel situé à Vigneux-Sur-Seine va s'inscrire dans la démarche Bâtiment Durable Francilien (BDF), dispositif d'accompagnement, d'évaluation et d'apprentissage, destiné aux opérations de construction et de réhabilitation en Ile-de-France. La démarche s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage publics ou privés et leurs AMO, et à toutes les équipes de maîtrise d'œuvre qui souhaitent bâtir et aménager de façon durable, tout en développant collectivement leurs connaissances et leurs savoir-faire.

Descriptif

- Amélioration de la connaissance des MOA (agglomération, villes, bailleurs) : récupération des eaux pluviales, isolants « verts », réemploi, matériaux locaux, etc.) afin de décarboner l'énergie et la matière, préserver la ressource, favoriser les ressources locales et privilégier les pratiques vertueuses (recyclable, valorisable, réutilisable, réemployable, renouvelable) ;
- Encouragements aux projets exemplaires (démarche BDF, labellisation E+C-, BEPOS, etc.) et au développement des filières de l'écoconstruction (mise en relation avec les producteurs de matériaux biosourcés, etc.), ateliers et RETEX et mise en place de projets d'expérimentations d'écoconstructions sur le territoire (opérations d'extension) ;
- Mise en place d'un dispositif de recensement mutualisé au niveau de l'agglomération des projets d'écoconstruction (sur la base des permis de construire et déclarations de travaux) ;
- Sensibilisation des usagers au fonctionnement des nouveaux équipements.

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026, 2027, 2028 : démarche BDF pour la construction et réhabilitation de bâtiments publics visant afin de recourir autant que possible aux matériaux biosourcés dans la cadre de la règlement RE2020.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : intégration aux constructions et aux	Réalisation d'un plan de sensibilisation pour les porteurs de projets et les gestionnaires des bâtiments
2030		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2050	rénovations de la notion de confort d'été et des normes de résistance aux risques naturels, utilisation de matériaux biosourcés	Poursuite et ajustement de la sensibilisation des porteurs de projets et gestionnaires des bâtiments, communication sur des retours d'expérience, recours systématique à des projets exemplaires en termes de consommations énergétiques, d'adaptation des constructions et d'utilisation de matériaux biosourcés

Objectifs qualitatifs

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.)

Pilotage

Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants, services techniques des bâtiments
Pilote / maître d'ouvrage	Direction du Patrimoine et service exploitation de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Fédération du bâtiment, promoteurs, aménageurs, gestionnaires des bâtiments, Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Essonne, CAUE, villes
Moyens humains	Estimation : 0.7 ETP
Moyens techniques	Référentiels des différents labels existants (par exemple : http://www.batiment-energiecarbone.fr, EKOPOLIS)
Budget	Budget à définir en fonction du projet

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de projets de constructions de nouveaux bâtiments publics / de rénovations réalisés en matériaux biosourcés	Nombre de projets d'écoconstructions		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.6

Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Contexte et références

L'alimentation représente un levier essentiel de la transition écologique et sociale. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de structurer la filière agricole locale, de sensibiliser le grand public à l'alimentation responsable et de transformer les pratiques de restauration collective. L'objectif est de développer une alimentation durable, locale et diversifiée, tout en renforçant l'autonomie alimentaire du territoire.

Le PAT de la CAVYVS s'articule autour de 6 axes stratégiques :

1. Education alimentaire, nutrition et santé
2. Justice sociale et accessibilité alimentaire
3. Restauration collective
4. Environnement et Biodiversité
5. Gouvernance et démocratie alimentaire

Descriptif

- Développer la filière Agricole locale (diagnostic foncier, installation de producteurs, partenariats) ;
- Sensibiliser la population à l'alimentation responsable (ateliers, jardins partagés, annuaire des acteurs locaux) ;
- Transformer les pratiques en restauration collective (produits locaux et bio, menus végétariens, lutte contre le gaspillage, zéro plastique) ;
- Élaborer et animer le PAT avec l'ensemble des acteurs du territoire et des territoires voisins.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

- **Objectif 2024 réalisé** : Diagnostic agricole, lancement du PAT
- **Objectif 2025** : Programme actions du PAT - Etat des lieux de la restauration collective, dispositif de reconnaissance du PAT par le Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation (labélisation niveau 1 pour 3 ans) afin d'assurer une légitimité du territoire à piloter une stratégie alimentaire et agricole, valoriser le territoire, gagner en visibilité,
- **Objectif 2026** : Mise en œuvre du programme d'actions de PAT
- **Objectif 2027-2030** : Poursuite des actions du PAT et labélisation niveau 2, dès 2029

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité, réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Structuration et mise en place d'une politique et d'un plan de communication et d'animation travailler avec les acteurs de la restauration collective sur l'alimentation et mettre en œuvre le programme alimentaire territorial

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs qualitatifs
Développer une consommation locale et responsable, faire évoluer la restauration collective, sensibiliser le grand public à mieux consommer

Pilotage	
Cible principale	Grand public, agriculteurs, restaurateurs
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine / Villes
Partenaires	Région IDF, EPCI voisins, services de la restauration scolaires des 9 villes, ADEME, agriculteurs, AMAP, Chambre d'agriculture, acteurs de la restauration, acteurs du commerce alimentaire, Département, SAFER, DRIAAF
Moyens humains	1.85 ETP
Moyens techniques	Réseau national des Projets alimentaires territoriaux (RnPAT)
Budget	353 K€
Financement mobilisable	Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		

Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions mise en œuvre effective du PAT	Surface agricole utile et nombre de producteurs locaux	Part de produits locaux et bio en restauration collective/Nombre et surface de jardins partagés	Nombre d'actions de sensibilisation et participants

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.7

Renforcer l'information et la sensibilisation sur la biodiversité et sa préservation

Contexte et références

La collectivité retient comme déterminant essentiel de la réussite de son PCAET une connaissance approfondie des enjeux liés aux changements climatiques et des pratiques qui contribuent à l'adaptation du territoire. La prise de conscience individuelle et collective de la nécessité de préserver l'environnement, proche et lointain, ainsi que la biodiversité, repose sur l'information et la sensibilisation afin d'initier une évolution des comportements. Ainsi, elle souhaite s'impliquer plus fortement en coordonnant et pilotant la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à l'environnement.

Descriptif

- Renforcement de l'information et de la sensibilisation sur la biodiversité et l'environnement :
 - En direction de la collectivité : organisation de séminaires sur la biodiversité, la saisonnalité de l'entretien, l'imperméabilité, assister les marchés publics dans le choix des labels environnementaux et les formations environnementales pour sélectionner les entreprises
 - En direction des agents techniques et élus : organisation de formations régulières et conférences sur la thématique de la biodiversité (possible auprès d'associations), réalisation de feuilles de route sur les modalités d'entretien (cycles des plantes,gestion différenciée, etc.)
 - En direction des habitants et des associations : sensibilisation et communication ludique (pratique sportive, évènementiel, plantation d'arbres fruitiers, etc.), réalisation d'enquêtes auprès du grand public sur leurs pratiques, leurs usages, leurs connaissances et leurs attentes, travail avec les bailleurs sur les Quartiers Prioritaires de la Ville, développement de balades « éco-tourisme » avec découverte et sensibilisation à la protection de la biodiversité en partenariat avec la Maison de l'Environnement et le service Tourisme de la collectivité, etc. Sur ce volet, la collectivité pourra s'appuyer sur les démarches départementales et se fera le relai des opérations menées (« JardinsNaturels Sensibles », application Hortilio, etc.)
 - En direction des scolaires : utilisation de temps pédagogiques à l'école
- Création d'un observatoire de la biodiversité : fédérer toutes les ressources possibles sur la biodiversité, puis proposer des animations et des observations pour sensibiliser (développer les sciences participatives) ;
- Information réglementaire auprès du grand public ;
- Amélioration de l'information sur les réglementations (plantations, abattages, etc., mise en place d'une publication dans les magazines municipaux) ;

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs pour 2026 – 2027 :

- Mise en œuvre des actions de l'Atlas en lien avec la sensibilisation à la biodiversité ;
- Développement des animations de la Maison de l'Environnement : renforcer la mission d'EEDD de la MDE ;
- Développer et pérenniser les actions d'information sur la règlementation (plantation, abattage, etc.).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières
2030		Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement des programmes de sensibilisation
2050		

Objectifs qualitatifs
Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes de biodiversité et d'environnement

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Maison de l'Environnement, Région IDF (Agence Régionale de la Biodiversité)
Partenaires	Education nationale, éco délégués des lycées, associations environnementales, associations sociales (travail avec les Quartiers Prioritaires de la Ville), ONF, SyAGE, communes, bailleurs sociaux, Agence de l'Eau
Moyens humains	Estimation : 1,5 ETP
Moyens techniques	Charte forestière, évènements existants (fête de la forêt, journée verte et bleue, etc.), cinémas (ciné-débat, publicité court métrage avant la diffusion des films), Maison de l'Environnement Application Hortilio Application INPN espèce
Budget	Estimation : 20 k€ pour l'animation et la communication, 20 k€ pour les relevés de biodiversité (hors moyens humains)
Financement mobilisable	Les aides à projets qui sont régulièrement proposées par la Région, l'OFB, le département

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Indicateurs de suivi		
Nombre d'action de sensibilisation réalisées	Nombre de formations réalisées pour les agents techniques et élus	Nombre de conférences grand public organisé

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 1.8

Renforcer les trames vertes et bleues, préserver les zones boisées et le volet protection environnementale des documents de planification

Contexte et références

Le territoire de l'agglomération, situé dans la grande couronne de Paris, se caractérise par une forte urbanisation. Toutefois, la Communauté d'Agglomération recense plusieurs espaces remarquables, recensés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), présentant une biodiversité importante (forêt de Sénart, vallée de l'Yerres, forêt de la Grange, etc.).

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine est recouverte de 2 100 hectares de forêts (plus de 30% de la surface totale), 200 hectares de prairies, 190 hectares de milieux humides et 120 hectares de cultures.

Plusieurs menaces pèsent sur les milieux et la biodiversité : l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la disparition des zones humides, etc. De la préservation du patrimoine naturel du territoire dépend largement sa capacité de résilience et d'adaptation aux dérèglements climatiques à venir. A cet égard, les compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme revêtent un caractère stratégique pour adapter le territoire à ces phénomènes.

Descriptif

- Assurer la préservation des milieux boisés, tant en ripisylve qu'en milieu urbain, afin de prévenir leur dépérissement responsable de la perte d'habitats et de corridors ainsi que de la diminution des services écologiques associés, principalement le stockage de CO_2 et des îlots de fraîcheur ;
- Faciliter un travail de coopération, notamment avec les ENS 91, l'ARB et l'ONF, afin de préserver les espaces boisés au travers de la sélection d'essences adaptées et d'une gestion écologique durable ;
- Diagnostic et identification de la trame verte et bleue en s'appuyant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) afin de lui assurer une traduction réglementaire dans tous les documents d'urbanisme et y inclure les éléments de la trame noire pour la biodiversité nocturne ;
- Réalisation de porter-à-connaissance par les communes sur la protection environnementale au sein de leur document d'urbanisme (trame verte et bleue, règles, etc.) ;
- Communiquer aux riverains une liste d'essences à planter lors de projets d'aménagement, en s'appuyant sur des éléments existants (listes des espèces locales réalisées par le Conseil Départemental et l'association départementale Seine-et-Marne Environnement, liste de pépiniéristes, etc.) et promouvoir les marques visant à garantir une origine géographique locale (par exemple « Végétal Local » ou « Messicole d'ici) ;
- Identification au sein des documents d'urbanisme des éléments à protéger constituants les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du territoire : forêts, alignements d'arbres, arbres isolés, zones humides, etc. et des continuités écologiques à recréer ;
- Intégration de recommandations au sein des documents d'urbanisme et sensibilisation des communes (compétentes en matière de PLU, sur les dispositions à prendre en compte en matière de biodiversité et d'environnement (par exemple sur les clôtures : perméabilité, etc.) ;
- Favoriser les études d'impacts avant tout aménagement et s'assurer de l'efficacité des mesures prises.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs 2026 – 2028 :

- Renforcer la mise en œuvre des trames vertes et bleues par l'application et le suivi du Schéma Directeur des Espaces Naturels (SDEN) et de l'Atlas de la biodiversité ;
- Sensibilisation des communes pour permettre une meilleure intégration de recommandations au sein des documents d'urbanisme

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières
2030		Poursuite et actualisation des études, communications, formations, etc.
2050		

Objectifs qualitatifs
Préserver, adapter et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité

Pilotage	
Cible principale	Ensemble des acteurs du territoire
Pilote/maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	Aménageurs, SyAGE, ONF, VNF, Conseil Départemental d'Essonne, AssociationDépartementale Seine-et-Marne Environnement
Moyens humains	Référent urbanisme / environnement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, communes
Moyens techniques	Etude trame verte et bleue, porter-à-connaissance, documents d'urbanisme, listes des espèces locales existantes, étude des PLU du territoire par le Conseil Départemental sur les dispositions à prendre en compte en matière de biodiversité et d'environnement
Budget	Estimation : 10 à 30 k€ pour l'étude Trame verte et bleue, possibilité de mutualiser le diagnostic avec la trame noire et 5 à 10 k€ par an pour la communication et la sensibilisation
Financement mobilisable	

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Indicateurs de suivi		
Nombre de commune ayant réalisé un porter-à-connaissance sur la protection environnementale au sein de leur document d'urbanisme	Nombre de communes ayant identifié des éléments de patrimoine naturel à préserver dans leur document d'urbanisme	Nombre de documents d'urbanisme modifiés/révisés pour intégrer davantage les enjeux environnementaux
Nombre de demande fonds de concours SDEN		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial vise tout autant la substitution et l'adaptation que l'efficacité et la sobriété énergétique. Ces différents leviers concourent à réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports (de personnes et de marchandises), et à limiter sa vulnérabilité.

Ainsi, ce second axe porte des actions d'amélioration sur ces quatre leviers, complémentaires, permettant d'engager le territoire vers une mobilité ambitieuse et diversifiée, respectueuse de l'environnement et une optimisation des usages qui y sont liés.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite travailler prioritairement sur la façon dont se déplacent les citoyens du territoire. Cela passe par la promotion et le développement des transports en commun et des modes actifs (vélos, marche à pied, etc.), par la réduction des déplacements en voiture (autopartage, transport à la demande, coworking, etc.), par une meilleure gestion des espaces, une sensibilisation et une communication en faveur des mobilités plus vertueuses, un renforcement de l'exemplarité de la collectivité et ce, tout en développant le transport fluvial sur la Seine pour le transport de marchandises et en améliorant la logistique du dernier kilomètre.

Action 2.1 - Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire
Action 2.2 - Soutenir le développement des véhicules décarbonés
Action 2.3 - Développer un réseau cyclable continu et cohérent sur le territoire
Action 2.4 - Améliorer les équipements et services pour les mobilités actives
Action 2.5 - Développer la pratique des mobilités actives en sensibilisant / informant / communiquant
Action 2.6 - Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, expérimentations « journée sans voiture » et « journée de covoiturage »)
Action 2.7 - Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité
Action 2.8 - Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises en termes de mobilité
Action 2.9 - Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises
Action 2.10 - Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial sur la Seine

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.1

Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire

Contexte et références

L'enjeu de la mobilité est important sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. En effet, celui-ci est marqué par une forte dépendance à la voiture individuelle malgré l'existence d'autres alternatives de mobilité (lignes de bus, RER D, etc.). A ce titre, la collectivité mène une réflexion constante sur l'amélioration de l'offre de transports en commun et de la qualité de service, en l'adaptant aux spécificités du territoire et de sa population.

Depuis le 1er août 2022, Keolis est l'opérateur unique du réseau de transport sur l'ensemble du territoire. Au-delà des modifications à apporter identifiées en amont de cette nouvelle DSP, Keolis a mis en œuvre la restructuration du réseau, issue de plusieurs mois de concertation avec les villes, le 3 mars 2025. Après ces profondes modifications, plusieurs axes de travail demeurent à l'instar d'une desserte structurante Est-Ouest entre Brunoy et Juvisy (liaison entre les RER C et D), de la desserte du futur Câble C1 ou encore l'amélioration de la qualité de service par un travail sur la résorption des points durs du réseau. Un service de Transport à la demande pourrait aussi venir compléter le réseau restructuré afin de répondre aux besoins notamment des habitants les plus âgés.

Descriptif

- Pilotage de la qualité du service rendue par l'opérateur ;
- Étude de prolongement d'une ligne déjà existante en préalable à la future ligne Est-Ouest ;
- Réfléchir au développement complémentaire au réseau récemment restructuré ;
- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal.

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2027 : La restructuration a été réalisée. Nouvel objectif avec amélioration de la qualité du service et la réalisation des études du prolongement de l'ex 191.100, de la desserte du Câble et de l'étude d'opportunité d'un TàD (Transport À la Demande).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Ile-de-France Mobilités, Keolis, Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, ,
Partenaires	Opérateurs de transport, IDFM
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Intégré dans la convention CT4 avec IDFM
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi

Offre non-réalisée	Fréquentation des transports en commun	Indicateur régularité (vitesse commerciale)	Réalisation de l'étude d'opportunité de la mise en place d'un service de transport à la demande
Expérimentation d'un service à la demande sur le territoire pour 2027			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.2

Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Contexte et références

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Ile-de-France constitue un document de référence pour le PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Afin de réduire de manière importante la pollution atmosphérique, celui-ci encourage les territoires à développer l'utilisation de véhicules à faibles émissions. En effet, la raréfaction des énergies fossiles associée à l'émergence de nouvelles alternatives aux véhicules thermiques contribue à accélérer le développement et la généralisation de véhicules plus propres.

Descriptif

- Suivre le développement de la mobilité électrique ;
- Communication sur les aides disponibles pour la conversion vers des véhicules décarbonés ;
- Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations des transports en commun et les prestataires des collectivités (GNV et bioGNV / électrique / hydrogène) ;
- Intégration de clauses dans le marché pour le choix du nouveau transporteur et pour le choix des prestataires des collectivités ;
- Assurer la diversification des motorisations et la continuité de l'approvisionnement en carburants.

Objectifs techniques intermédiaires

- Avoir une bonne connaissance du parc automobile et des IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique) ;
- 100% des véhicules en électrique/100% des véhicules entreprises motorisés/50% ERP avec bornes de recharge ;
- Pour la décarbonisation des mobilités dans les entreprises partenaires : instauration de clauses dans les cahiers des charges de la CAVYVS ;
- Pour le nombre de bornes : meilleure connaissance des acteurs sur ces sujets, cartographier les acteurs ;
- Poursuite du suivi de la Charte de Logistique Urbaine Durable (« LUD ») et de son amélioration afin que ses actions portant sur la transition des flottes véhicules notamment des entreprises et artisans soient effectives.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 3,3% pour le transport de personnes et de 10,7% pour le transport de marchandises par rapport à 2021	Substitution de 19% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 5,0% pour le transport de personnes et de 16,1% pour le transport de marchandises par rapport à 2021	Substitution de 28% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 16,1% pour le transport de personnes et de 51,8% pour le transport de marchandises par rapport à 2021	Substitution de 90% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises

Pilotage	
Cible principale	Collectivités, administrations, entreprises, grand public
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Communes, ADEME, opérateurs de transport en commun, entreprises, Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie, gestionnaires de réseaux de distribution, gestionnaires de voirie, aménageurs des stations de recharge ouvertes au public existantes, Région, futurs aménageurs (susceptibles de déployer des stations ouvertes au public dans le cadre des équipements obligatoires des bâtiments non résidentiels)
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP (hors prestataires externes)
Moyens techniques	Guides élaborés par GRDF sur le déploiement des stations GNV et leur maintenance
Budget	Estimation : 1 à 20k€ pour l'installation d'une borne électrique selon modèle (en parking, sur voirie, etc.) ; 500 à 1000 k€ pour l'installation d'une station GNV ; 10 à 25 k€ pour l'achat d'un véhicule alternatif (selon modèle et caractéristiques ; sans prise en compte de la vente éventuelle des anciens véhicules)
Financement mobilisable	Banque des Territoire pour la réalisation du SDIRVE (50% dans la limite de 30 k€)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			

Indicateurs de suivi

Nombre de bornes de recharge installées partype d'énergie	Part de chaque type d'énergie dans le secteur « Transport »	Part de chaque type de motorisation dans la flotte de la collectivité	Pourcentage de véhicules avec motorisations alternatives chez les entreprises partenaires
Part de chaque type de motorisation dans la flotte de transports en commun routiers			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.3

Développer un réseau cyclable continu et cohérent sur le territoire

Contexte et références

Un Schéma Directeur des liaisons douces (SCLD) a été adopté en 2022. Il vise les cyclistes et piétons, dans le but de favoriser les reports modaux vers des mobilités plus douces, de faciliter l'utilisation des mobilités douces et d'améliorer le confort des utilisateurs. Les objectifs de ce schéma fixent, entre autres, un objectif de part modale vélo de 15%.

Descriptif

- Développement de 10 itinéraires structurants (148 kilomètres avec « doublons », 108 kilomètres sans les doublons) privilégiant autant que possible les sites propres vélo sécurisés (pistes cyclables) eux-mêmes interconnectés aux réseaux cyclables communaux ;
- Développement de services liés aux vélos (ateliers de réparation, etc.).

Objectifs techniques intermédiaires

- 5 études de préfaisabilité réalisées d'ici 2027 ;
- 100% en 2030 ;
- 9 aménagements structurants (qualitatif : pistes voies vertes, cyclables) financés par fonds de concours d'ici fin 2027 ;
- 1 mètre linéaire par habitant à l'échelle de la CAVYVS d'ici 2030.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Objectifs qualitatifs

Travailler sur un réseau cyclable continu et cohérent à destination des usagers du territoire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, salariés, touristes, etc.)
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la Transition Ecologique, Service mobilités et réseaux
Partenaires	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France, Région, Communes de la CAVYVS
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP
Moyens techniques	Schéma communautaire de liaisons douces
Budget	Estimation : 1 million d'euros annuel via fonds de concours dans la cadre d'un programme pluriannuel de déploiement + 60 k€ pour les stationnements
Financement mobilisable	Appel à projets régional « aménagements cyclables » dans le cadre de France Relance, subvention « Plan Vélo régional » mise en place par le Conseil Régional, Fonds européens, DSIL, AVELO3

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Linéaire de cheminements doux aménagéssur le territoire	Comptage de cyclistes	Mètre linéaire par habitant

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.4

Améliorer les équipements et services pour les mobilités actives

Contexte et références

Les circulations actives du territoire devront permettre de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. En ville, plus de 40% des déplacements en voiture sont réalisés sur une distance de moins de trois kilomètres. Ces petits déplacements représentent un gisement important de report modal, notamment vers les mobilités actives.

Ainsi, le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo et de la marche à pied dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets, en cohérence avec le Schéma Communautaire des liaisons douces.

Descriptif

- Développer les stationnements vélos au niveau des principaux pôles et bâtiments publics :
 - Augmentation de l'offre des parkings vélos IDFM en gare
 - Déploiements de stationnements vélos sur les sites et équipements communautaires
 - Les principaux sites et équipements communaux
 - Sur voieries en respectant les objectifs du plan des mobilités IDF
- Favoriser l'installation d'artisans et/ou d'entreprises d'insertion réparateurs de vélos et vendeurs sur le territoire intercommunal ;
- Développer les services (publics et privés) liés aux vélos : ateliers de réparation, gonflage, recharge électrique, vélo-école, etc. ;
- Encourager le service de location de VAE sur le territoire (Veligo IDF) en partenariat avec les maisons du vélo régionales ;
- Étudier un service de location vélo en lien avec la maison du vélo intercommunal.

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2027 :

- Fin 2027, avoir 100% des ERP de l'agglomération équipés en stationnement vélo (arceaux et abris) ;
- 100% des communes équipées en station de gonflage et réparation d'ici fin 2027.

Objectifs 2028 – 2029 :

- Création d'une Maison du Vélo.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Pilotage	
Cible principale	Habitants et usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la Transition Ecologique, Service mobilités et réseaux
Partenaires	Associations et sociétés de réparation de vélo, IDF Mobilités, ProVélo Sud Ile-de-France, Cerema, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, entreprises, Etat, Région, La Poste, ressourceries, recycleries, déchetteries, ADEME
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	Plans Locaux d'Urbanisme (règles de stationnement), Schéma communautaire de Circulations douces, guide « Vélos en libre-service avec station : de l'étude de faisabilité duservice à sa mise en œuvre » du CEREMA
Budget	Estimation : fonds de concours CAVYVS, AVELO3 jusqu'à juin 2027
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi		
Nombre de stationnement vélos crées	Nombre de stationnement abrités et sécurisés d'abris sécurisés sur le territoire	% des équipements communautaires équipés en stationnement vélo

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.5

Développer la pratique des mobilités actives en sensibilisant / informant / communiquant

Contexte et références

Afin de bien cerner les besoins de déplacement des habitants, la capacité des modes doux à répondre à ces besoins et d'apporter une vision « prospective » sur les déplacements de demain, un Schéma Directeur « modes doux » est en cours de réalisation sur le territoire. Il identifiera les axes routiers, les lieux attractifs, les lieux et axes à vocation multiple, les continuités de la trame verte et bleue, ainsi que les itinéraires touristiques.

Ainsi, les circulations douces du territoire devront permettre de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. En ville, plus de 40% des déplacements en voiture sont réalisés sur une distance de moins de trois kilomètres. Ces petits déplacements représentent un gisement important de report modal,notamment vers les mobilités douces.

Descriptif

- Réalisation d'un questionnaire mobilité exhaustif de tout le territoire intercommunal, à destination de tous les habitants afin d'identifier les principaux déplacements et les freins à la mobilité active ;
- Promotion des mobilités actives (marche à pied, vélo, etc.) grâce à l'organisation d'évènements (notamment dans le cadre de la Journée Verte et Bleue) ;
- Promotion des mobilités actives grâce à la formation du public ;
- Participation à la construction d'une culture vélo par une campagne de sensibilisation.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif fin 2027 : Information par les outils de communication de l'Agglomération sur les ateliers de réparation vélo, promotion du vélo lors de la journée verte et bleue de la CAVYVS, réalisation d'études de comptages cyclistes avant et après l'aménagement du réseau cyclable diffusion d'une enquête de mobilité à destination de L'ensemble QPV.

Objectif par an : 10 évènements vélo à destination d'un large public avec un évènement d'ampleur annuel.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, salariés, touristes, etc.)
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Communes (pour le pédibus)
Partenaires	Associations de parents d'élèves, ADEME, communes Associations cyclistes, Education Nationale
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	Simulateur « Mon impact transport » créé par le service Datagir de l'ADEME, librement diffusable et intégrable sur tout type de site : monimpacttransport.fr, SchémaCommunautaire des liaisons douces
Budget	Estimation : 10k pour la communication et évènementiel + 10k pour la formation et l'éducation
Financement mobilisable	Appels à Projets / Appels à Manifestation d'Intérêts régionaux et nationaux (Plan Vélos, etc.)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation / communication organisés	Nombre de lignes de pédibus/vélobus	Nombre d'enfants formés au SRAV	Nombre de personnes enquêtées
Nombre d'éducateurs communaux capables de dispenser le SRAV			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.6

Favoriser les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle

Contexte et références

Au-delà du report modal et de la transition énergétique des véhicules, le développement des usages partagés de la voiture comporte un fort potentiel et de multiples avantages. La pratique du covoiturage se développe depuis plusieurs années sur le territoire national. Cette solution de mobilité offre de nombreux avantages, notamment économiques et environnementaux. Les plateformes de mise en relationpermettent aux usagers de trouver plus facilement un partenaire pour effectuer les trajets domicile-travail ou encoredes trajets de longues distances, mais des équipements adéquats permettent également de favoriser cette pratique.

L'autopartage constitue, quant à lui, un service de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules en accès partagé, pour de la location généralement de courte durée. Ce service peut être également mis en place par la collectivité ou même entre particuliers et offre plusieurs avantages. En effet, un ménage non motorisé cherchera la solution de mobilité la plus adaptée à son besoin de déplacement tout en ayant la possibilité de recourir à l'autopartage pour les déplacements qui nécessitent absolument la voiture.

Descriptif

- Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage sur le territoire à travers notamment la sensibilisation des entreprises et le développement des équipements associés (aire, stationnement…) ;
- Expérimentation du développement de solutions d'autopartage au sein de logements collectifs et/ou résidences étudiantes ;
- Développement de l'autopartage entre particuliers par la mise en place d'une campagne de communication (défis, expérimentations, etc.), la mise en place d'espaces de stationnements dédiés (avec une tarification moins importante) ;
- Etude de la mise à disposition d'une flotte de véhicules électriques dédiée à l'autopartage sur le territoire ;
- Communication et/ou soutien aux entreprises dans la mise en place d'un système de pool.

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2027 :

- Augmenter la pratique du covoiturage sur le territoire ;
- Recenser les équipements et analyser leurs usages ;
- Continuer à communiquer sur ces usages, notamment dans le cadre de défi et/ou d'évènements nationaux/internationaux ;
- Analyser l'opportunité d'un système d'autopartage sur le territoire et engager une expérimentation locale.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 3% grâce au covoiturage
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 5% grâce au covoiturage
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 15% grâce au covoiturage

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Habitants et usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	EPCI voisins, Région, communes, entreprises, ADEME, Ile-de-France Mobilités, opérateurs spécialisés en covoiturage, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP
Moyens techniques	Référentiels et recensement d'acteurs réalisé par Ile-de-France Mobilités Label « Ile-de-France Autopartage » (prestataires et retour d'expériences d'autres collectivités franciliennes ayant déployé des solutions d'autopartage)
Budget	Prestation internalisée pour le recensement des équipements et la définition des besoins Budget variable pour la mise en œuvre selon typologie d'aménagements / infrastructures (aires, affichages, applications, etc.) Estimation : 2k à 5k€ par an pour le volet sensibilisation et communication auprès des habitants et des entreprises (mutualisation de la communication avec les autres fiches- actions mobilité)
Financement mobilisable	AAP ou AMI réguliers de France Mobilités

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Nombre de trajets covoiturés en origine et/ou	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'entreprises du territoire engagées dans ces démarches et	Nombre de kilomètres parcourus en

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

destination du territoire		nombre de salariés utilisateurs	autopartage
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.7

Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité

Contexte et références

L'aménagement du territoire joue un rôle primordial dans la mobilité, pour encourager et inciter les mobilités actives, réduire les distances à parcourir, notamment en voiture individuelle, ou encore pour faciliter la multimodalité. En ce sens, il représente un levier important à actionner pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire.

En outre, l'espace public est de plus en plus questionné par le développement des nouveaux modes de mobilité, la densification urbaine, le vieillissement de la population, etc. A travers des réflexions sur ces espaces, il est possible de répondre à plusieurs objectifs, entre autres l'équilibre entre les différents modes de déplacement, l'attractivité des centres-villes, la réduction de l'accidentologie, etc.

A travers cette action, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite repenser l'espace public et notamment mieux le partager entre les différents modes de transport, en particulier au niveau des zones centres, en s'appuyant par exemple sur une politique de stationnement des véhicules motorisés raisonnée.

Descriptif

- Encourager les Villes du Val d'Yerres Val de Seine à progressivement réduire la place dévolue à la voiture dans les espaces publics, au profit d'espaces végétalisés et d'espaces dédiés aux circulations douces ;
- Végétaliser les espaces afin de favoriser les mobilités douces et limiter l'utilisation de la voiture ;
- Travailler sur le stationnement pour limiter l'utilisation de la voiture et favoriser le report modal vers les mobilités douces et/ou les transports en commun (notamment à travers les documents d'urbanisme) ;
- Favoriser la mixité des fonctions dans l'aménagement du territoire afin de rapprocher les lieux d'habitation des lieux de travail et de consommation ;
- Etudier l'opportunité de création de sites propres pour les transports en commun et d'aménagement cyclables en lien avec la requalification de voies de l'espace public et de voiries.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2027 :

- Plus de synergies entre les objectifs de végétalisation et les besoins de mobilités actives ;
- Fin 2026 : 75% des places de stationnement supprimées près des passages piétons (loi l'OM) et réaffectation à d'autres usages (végétalisation, stationnement vélo...).

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Contribuer à la végétalisation des villes

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	Gestionnaires (parkings, etc.), promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux
Moyens humains	Estimation : 0,25 ETP (hors prestataires)
Moyens techniques	Documents d'urbanisme
Budget	Budget relatif à l'aménagement de voiries publiques
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Surface végétalisée (hectares) sur les espaces publics	Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant	% de stationnements gênants supprimés en amont des passages piétons	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.8

Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises en termes de mobilité

Contexte et références

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité afin d'améliorer la mobilité de son personnel et d'encourager l'utilisation des transports en commun, le recours au covoiturage et à l'autopartage, ou encore l'utilisation des modes actifs (marche à pied, vélo, etc.).

En effet, les Plans de Mobilité (PDM) sont constitués d'un ensemble de mesures visant à optimiser et améliorer l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise ou des agents d'une collectivité, dans l'objectif de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier. Ils prennent en compte l'ensemble des déplacementsliés aux activités de l'entreprise ou de l'administration : les trajets domicile/travail, le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des fournisseurs, etc.

En outre, les Plans de Mobilités peuvent s'appliquer à une entreprise, une administration (Plan de Déplacements d'Administration - PDA), à un groupement d'entreprises (Plan de Déplacements Inter-Entreprises - PDIE) ou encore à un établissement scolaire (Plan de Déplacements d'Etablissements Scolaires - PDES).

Descriptif

- Elaboration d'un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) : réalisation d'un diagnostic, formulation d'objectifs quantitatifs, élaboration d'un plan d'actions, définition d'un calendrier et d'un budget des actions envisagées, mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Conditionné par la mise en œuvre d'un plan des mobilités à l'échelle du territoire ;
- Poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules de la Communauté d'Agglomération vers des véhicules propres, principalement électriques ;
- Sensibilisation et information auprès des entreprises et des administrations sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Poursuite de la politique de télétravail mise en place au sein de la collectivité ;
- Communication sur l'impact des déplacements et des véhicules motorisés individuels en utilisant des chiffres clés (taux d'usage des voitures, places de parking, etc.) par exemple par l'utilisation d'outils de sensibilisation existants (simulateur « Mon impact transport » développé par le service Datagir de l'ADEME qui permet de sensibiliser les citoyens aux émissions de gaz à effet de serre des déplacements) ;
- Valorisation des bonnes expériences locales ;
- Implication forte de la collectivité à travers l'exemplarité (sensibilisation, éco-conduite, etc.) ;
- Implication du milieu scolaire pour sensibiliser les plus jeunes ;
- Organisation d'évènements conviviaux : fêtes de la mobilité, etc. en s'appuyant notamment sur des expériences existantes : semaine de la mobilité, mai à vélo, fête du vélo, etc.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectif 2027 :

- Réalisation du Plan de Déplacement d'Administration à l'échelle de la Communauté d'AgglomérationVal d'Yerres Val de Seine et développement de Plans de Mobilités au sein des collectivités publiques du Val d'YerresVal de Seine et encouragement pour leur adoption au sein des principales entreprises du territoire ;
- Réalisation du plan des mobilités du territoire en adéquation avec le Plan régional ;
- Fin 2027 : 100% des ERP capables de stationner un vélo et équipés d'un vélo de service.

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 3% grâce au développement du covoiturage
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 5% grâce au développement du covoiturage
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 15% grâce au développement du covoiturage

Objectifs qualitatifs
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage	
Cible principale	Entreprises et administrations du territoire PDA : Ensemble des agents utilisant les véhicules de la collectivité
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	ADEME, ARENE Ile-de-France, entreprises, administrations, représentants des salariés, Région, Ile-de-France Mobilités, Chambre de Commerce et d'Industrie
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP
Moyens techniques	Rapport « Plan de Déplacement d'Administration - Mode d'emploi » réalisé par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) d'Ile-de-France Guide « Un plan de mobilité dans mon entreprise » réalisé par Réseau Action Climat France Simulateur « Mon impact transport » créé par le service Datagir de l'ADEME, librement diffusable et intégrable sur tout type de site : monimpacttransport.fr
Budget	Estimation : 10 k€ pour la réalisation du PDA (Diagnostic et Plan d'Actions) ; 10 à 25 k€ pour l'achat d'un véhicule alternatif (selon modèle et caractéristiques ; sans prise en compte de la vente éventuelle des anciens véhicules) 10k€ pour achat vélo de service 10 à 20k€ par an pour les actions de sensibilisation / communication

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	1k€ pour une formation en groupe à l'écoconduite pour le personnel de la CAVYVS et des différentes villes (à renouveler régulièrement)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Elaboration du PDA	Evolution de l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents	Nombre de km parcourus par les véhicules de service/vélo de service	Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées
Evolution de la part modale sur le territoire			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.9

Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises

Contexte et références

La Région Ile de France, située au cœur d'un réseau d'infrastructures denses, constitue un territoire au sein duquel les flux de marchandises sont nombreux. Il est donc nécessaire d'accompagner cette dynamique tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements liés à ce transport de marchandises.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite intégrer le transport de marchandises au sein de sa politique d'aménagement, en accompagnant le développement du trafic fluvial, en intégrant la logistique du dernier kilomètre en ville ou encore en soutenant le développement de véhicules décarbonés.

Ainsi, au terme de la signature d'une convention et du vote d'une délibération, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager dans une démarche globale de transition écologique et élaborer une stratégie de logistique urbaine, notamment dans son segment « derniers kilomètres », en lien avec l'accompagnement financier et en ingénierie du programme InTerLUD déployé par le Cerema. Cette action est également intégrée au sein du CRTE. La démarche InTerLUD répond à plusieurs objectifs stratégiques du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine :

- Encouragement à la mobilité décarbonée : livraison en véhicules électriques
- Développement des modes actifs (en étroite convergence avec le Schéma communautaire des liaisons douces) : livraison en vélos-cargos
- Développement de mini-hubs de redistribution, en lien avec les projets de requalification de ZAE
- Lutte contre la pollution de l'air et décongestion des centres-villes
- Amélioration du cadre de vie (réflexions sur les horaires et sur les conditions de livraison en centre-ville)
- Insertion sociale en développant des filières logistiques basés sur des réseaux d'entreprises sociale et solidaire, dans le cadre du dispositif territoire zéro chômeur
- Attractivité et modernisation du commerce de proximité, en développant des conciergeries innovantes et des systèmes de clique & collecte locaux

Descriptif

- Rationalisation des livraisons et transports de marchandises pour les commerces/restaurants/entreprises/ administrations ;
- Mise sur pied d'une stratégie globale intégrant l'ensemble des acteurs locaux (institutionnels et privés) visant, sur la base d'un diagnostic approfondi, à la production d'actions sur mesure et d'indicateurs TE permanents d'évaluation et mobilisation d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, en parallèle du recensement par Logistic Low Carbon (LLC, partenaire d'InTerLUD) des acteurs privés locaux et du montage d'instances de suivi internes au bloc local ;
- Aménagement d'espaces adaptés à la logistique de proximité ;
- Création d'entrepôt(s) mutualisé(s) pour le stockage avant livraison des commerçants par des modes actifs dans l'objectif de supprimer les poids-lourds des centres-villes.

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à lamobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs techniques intermédiaires
- D'ici 2030, un plan cyclo-logistique du dernier km sur le territoire ; - Recenser l'ensemble des espaces logistiques ; - Poursuivre le suivi et le déploiement de la charte InTerLUD CAVYVS.

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 0,8% et 11,5% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 2%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 1,2% et 17,3% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 3%
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 4% et 55,8% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 10%

Objectifs qualitatifs
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Diminution du risque de pollution diffuse de la ressource en eau lié aux transports Réduction du nombre de poids-lourds

Pilotage	
Cible principale	Acteurs économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Entreprises, commerces, restaurants, services publics, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, transporteurs
Moyens humains	0,5 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Coût de l'AMO (cabinet d'études spécialisé) évalué à 40 k€
Financement mobilisable	Programme InTerLUD : 40 k€ pour le financement d'un AMO

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi			
Evolution du trafic des poids-lourds au sein des centres-villes	Nombre d'espaces créés pour améliorer la logistique de proximité		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 2.10

Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial, sur la Seine

Contexte et références

La Région Ile de France, située au cœur d'un réseau d'infrastructures denses, constitue un territoire au sein duquel les flux de marchandises sont nombreux. Il est donc nécessaire d'accompagner cette dynamique tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements liés à ce transport de marchandises.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite intégrer le transport de marchandises au sein de sa politique d'aménagement, en accompagnant notamment le développement du trafic fluvial.

A l'Ouest, la Seine créé une frontière naturelle avec les territoires voisins de la Communauté d'Agglomération. Elle représente un réel atout et un potentiel que le territoire souhaiterait exploiter, notamment pour le développement du fret fluvial. Les avantages peuvent être nombreux pour le territoire : désengorgement du trafic routier terrestre, gain de temps possible en l'absence d'embouteillages, acheminement potentiel de grandes et lourdes quantités mais également des émissions de CO_2 modérées. Selon l'ADEME, le transport fluvial émet entre 10 et 35 grammes de CO_2 par tonne au kilomètre (selon le type de bateau et la voie d'eau), contre une fourchette de 60 à 100 grammes pour le transport routier.

Par ailleurs, les retours d'expérience sur d'autres territoires (Bonneuil-sur-Marne, Strasbourg, etc.) témoignent d'un intérêt grandissant, d'un accompagnement par des acteurs publics compétents (Voies navigables de France, les autorités portuaires, etc.) et d'une faisabilité de ce mode de transport encore sous exploité en France (le transport fluvial ne représente que 2% du trafic français).

Descriptif

- Etude sur les possibilités de développement du fret fluvial (travail exploratoire sur les expériences locales de fret fluvial sur la Seine, prise de contact, etc.).

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 0,8% et 11,5% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 2%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 1,2% et 17,3% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 3%

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 4% et 55,8% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 10%

Objectifs qualitatifs

Contribution à la réduction des polluants atmosphériques
Diminution du risque de pollution diffuse de la ressource en eau lié aux transports
Réduction du nombre de poids-lourds

Pilotage

Cible principale	Acteurs économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Région, HAROPAH : co-pilote
Partenaires	Entreprises, commerces, restaurants, services publics, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, transporteurs, VNF
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP
Moyens techniques	/
Budget	/
Financement mobilisable	Mobi Prêt de la Banque des Territoires, subvention « Soutien aux actions d'innovation en matière de logistique » du Conseil régional d'Ile de France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi

/	/	/	/

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS

Dans le cadre du principe « Eviter – Réduire- Compenser », le Plan Climat-Air-Energie Territorial vise la sobriété et l'efficacité énergétique. Alors que le premier levier renvoie aux actions basées sur les évolutions de comportements ou les façons de procéder au sein des activités du territoire, le second renvoie à une notion de performance et donc de technique, permettant de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté d'Agglomération a la volonté d'agir sur l'efficacité et la sobriété énergétique, notamment grâce à un troisième axe portant sur l'engagement du territoire à tendre vers une meilleure performance énergétique et climatique des bâtiments et une optimisation des usages qui y sont liés. Ainsi, le territoire mobilise sept actions axées sur la rénovation des bâtiments (identification du besoin, campagne de communication, accompagnement, formations, écoconstruction, etc.), l'évolution des comportements et la sensibilisation de tous les publics.

Action 3.1 - Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics
Action 3.2 - Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire
Action 3.3 - Renforcer la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique
Action 3.4 - Expérimenter l'auto-rénovation collective par des actions de sensibilisation et de réalisation
Action 3.5 - Déployer un écosystème local dédié à la rénovation et à l'écoconstruction
Action 3.6 - Sensibiliser et informer sur la sobriété énergétique
Action 3.7 - Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public
Action 3.8 - Développer la production d'énergies renouvelables du territoire
Action 3.9 - Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie
Action 3.10 - Piloter la création de boucles locales d'autoconsommation collective

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.1

Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics

Contexte et références

Le secteur tertiaire est responsable d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2025. Agir sur le patrimoine bâti public permettra de réduire de manière importante ces consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre et ainsi de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité.

En outre, les collectivités publiques dépensent entre 5 et 15% de leur budget de fonctionnement en dépenses énergétiques. Ce chiffre est en hausse et essentiellement dû au bâti. Selon le réseau AMORCE, cette consommation représente environ 2% de l'énergie finale consommée en France et contribue à émettre 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Ainsi, la réduction de ces consommations est un réel enjeu financier pour les collectivités et un moyen d'action en faveur de la transition énergétique.

Ainsi, la collectivité souhaite engager une véritable politique de rénovation thermique (isolation des murs, changement des fenêtres, etc.) et énergétique (rénovation globale d'isolation et de remplacement des installations de chauffage par des dispositifs plus vertueux : pompe à chaleur, raccordement aux réseaux de chaleur, etc.).

En outre, le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1er octobre 2019, fixe, pour les bâtiments assujettis et aux horizons 2030, 2040 et 2050, des objectifs en matière de réduction de la consommation énergétique (-40% en 2030, -50% en 2040, et -60% en 2050). Ces objectifs s'appliquent aux bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface de plancher égale ou supérieure à 1 000 m².

Descriptif

- Réalisation d'un état des lieux du patrimoine des collectivités (Schéma Directeur Immobilier Energétique – SDIE) afin de lister les différents équipements : écoles, crèches, centres sociaux, piscines, etc. (soit 534 bâtiments), puis réalisation d'un audit énergétique ciblé et publication des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires publics ;
- Elaboration de scénarios stratégiques d'intervention en vue d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, soit une stratégie globale par étape ou type d'intervention et détermination d'un périmètre, montage juridique et budget des opérations de rénovation avec indication du temps de retour sur investissement en privilégiant le groupement des démarches afin de minimiser les coûts (contrat de performance énergétique et marché global de performance énergétique) ;
- Adaptation des bâtiments en tenant compte des différents enjeux de transition écologique lors des opérations de rénovation (utilisation d'éco-matériaux, création de cours Oasis et gestion des ilots de chaleur, valorisation des déchets de déconstruction, etc.) ;
- Développement du Conseil en Energie Partagée (CEP) pour les communes afin de mutualiser l'ingénierie à l'échelle de l'agglomération pour accompagner les communes volontaires dans la gestion de leurs patrimoines.

Vigilances environnementales

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2026 : Réalisation des audits pour les bâtiments de la CAVYVS et des neuf communes dans le cadre du SDIE.
Objectifs 2027 - 2028 : Un PPI pour l'Agglomération et un accompagnement des communes sur l'élaboration d'un plan d'actions finançable

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	Rénovation de 19% du parc tertiaire public
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Rénovation de 60% du parc tertiaire public

Objectifs qualitatifs
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, matériaux biosourcés, etc.) et de la qualité de l'air intérieur

Pilotage	
Cible principale	Collectivités et services publics
Pilote / maître d'ouvrage	Direction Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	Département, Région, ALEC, ADEME, CAUE, AMORCE, EKOPOLIS, villes
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	Décret Tertiaire et plateforme OPERAT
Budget	1,2 M€ (budget de l'agglomération) pour auditer les bâtiments de la CAVYVS et des neuf communes Coût des travaux en fonction des préconisations des audits
Financement mobilisable	Financement des audits à hauteur de 60% par ACTEE Financement des travaux par des tiers investisseurs (CPE et MGPE)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi			
Nombre de projets de rénovation aboutis	Nombre de projets de rénovation au sein de secteurs ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale	Consommations énergétiques du secteur tertiaire (GWh/an)	Consommations énergétiques du secteur tertiaire public (kWh/m²)
Budget fluides			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.2

Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire

Contexte et références

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine concentre 76 679 logements. Le parc de logements est plutôt ancien. 46% de logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques (avant 1970), ce qui représente 32 497 logements à l'échelle du territoire. Près de 61 000 logements sont privés, ce qui représente 76% du parc total de logements. 11,5% des ménages du territoire, soit environ 8.000 ménages, seraient confrontés à la précarité énergétique. Elle concernerait près de 25% des locataires du parc privé et 10% des propriétaires occupants.

Un nombre significatif de logements privés seraient potentiellement énergivores (étiquette E, F ou G). Les estimations réalisées dans le cadre du diagnostic du PLH porteraient à environ 22.000 le nombre de logements passoires énergétiques (tous statuts d'occupation confondus), soit 38% du parc privé.

La rénovation énergétique du parc privé existant est donc un enjeu fort pour le territoire. En cas de hausse des prix de l'énergie, les enjeux de rénovations seront d'autant plus importants, afin notamment de prévenir la précarité énergétique des ménages. En outre, la rénovation des logements participe à l'amélioration globale de laqualité de vie des habitants, grâce à l'amélioration du confort thermique mais également de la santé.

Pour favoriser la rénovation énergétique du parc privé, la CAVYVS a mis e place en partenariat avec l'Etat, l'ANAH et le Conseil Départemental de l'Essonne, depuis le 1er janvier 2025 et pour une durée de 5 ans, un Pacte Territorial France Rénov' sur son territoire. Pour l'accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, la CAVYVS a signé une convention de partenariat avec l'ALEC Sud Parisienne. Le Pacte Territorial – France Rénov' étant mis en place dans le prolongement du dispositif SARE (arrivé à terme fin 2024), la CAVYVS a lancé une étude préalable de définition de besoin, afin d'évaluer l'adéquation du dispositif par rapport aux besoins du territoire (y compris l'opportunité de mettre en place l'accompagnement des ménages).

Par ailleurs, La CAVYVS a lancé l'élaboration des Plans de sauvegarde des 5 copropriétés en difficulté à Epinay-sous-Sénart (projet pilote). L'objectif de ces plans de sauvegarde est notamment l'accompagnement de ces copropriétés dans la mise en œuvre de leurs travaux de rénovation énergétique.

Descriptif

- Mise en place des permanences de l'Espace Conseil France Rénov' sur le territoire de l'agglomération en vue d'informer, de conseiller et d'orienter des propriétaires occupants, des copropriétaires et des propriétaires bailleurs sur les thématiques de la rénovation énergétique ;
- Mise en place de la communication sur la tenue des permanences de l'Espace Conseil France Rénov' par la CAVYVS ;
- Réalisation d'une étude préalable de définition de besoin permettant d'évaluer l'adéquation du dispositif mis en place par rapport aux besoins du territoire (2025-2026) ;
- Adaptation de l'organisation de l'Espace Conseil- France Rénov' par suite de l'étude préalable ;
- Mise en place de l'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés en difficulté à Epinay-sous-Sénart dans le cadre des Plans de sauvegarde ;
- Evaluation des actions mises en place lors des COPIL annuels du Pacte Territorial – France Rénov' et Plans de sauvegarde des copropriétés en difficulté à Epinay-sous-Sénart.

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations de rénovations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2025-2026 :

- Signature de la convention Pacte Territorial - France Rénov' et (le cas échéant) de son/ses avenants par suite de l'étude préalable de définition des besoins ;
- Lancement du marché public relatif à la réalisation de l'étude préalable de définition de besoin ;
- Signature de la convention de partenariat avec l'ALEC Sud Parisienne et/ou un autre prestataire - lancement du marché public relatif à l'élaboration et le suivi-animation des 5 plans de sauvegarde ;
- Signature des conventions de Plan de sauvegarde ;

Objectif 2031 :

- Organisation des COPIL annuels d'évaluation des actions réalisées du pacte Territorial France Rénov' et des Plans de sauvegarde.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2025-2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement10,2% et 16% par rapport à 2021	• 10 permanences de l'Espace Conseil France Rénov' par mois – • 766 ménages par an effectuant une demande d'information • 400 ménages par an bénéficiant d'un conseil personnalisé, dont 10 copropriétés • 60 orientations vers accompagnements travaux
2026-2031	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 19,6% et 33,7% par rapport à 2021	• 5 copropriétés concernées par la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique en Plans de sauvegarde
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	• Rénovation de 70% du parc delogements et de 60% du parc tertiaire public et 40% du parc tertiaire privé

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs qualitatifs
Renseigner et conseiller les habitants sur les aspects techniques, financiers, juridiques, sociaux et de lutte contre la fraude en lien avec la rénovation énergétique de leurs logements Orientation les habitants vers un interlocuteur adéquat permettant de poursuivre leur projet de travaux de rénovation énergétique Accompagner les résidents des 5 copropriétés en difficulté à Epinay sous Sénart dans la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique (accompagnement technique, juridique et financier)

Pilotage	
Cible principale	Habitants du territoire /Grand public (propriétaires et locataires du parc privé, copropriétaires)
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Etat, Anah, Conseil Départemental 91, Communes, Région, ALEC, ADIL 91, Citémétrie
Moyens humains	0,3 ETP pour animation du Pacte Territorial France Rénov, de l'étude préalable de définition de besoin (en 2025-2026) et l'élaboration et le suivi-animation des Plans de sauvegarde des 5 copropriétés en difficulté d'Epinay-sous-Sénart (2025-2031) + moyens humains de l'ALEC Sud Parisienne et de Citémétrie (opérateur des Plans de sauvegarde)
Moyens techniques	Convention Pacte Territorial-France Rénov, Convention Alec Sud Parisienne, Conventions de Plans de sauvegarde des 5 copropriétés concernées
Budget	Estimation : - 100 000€ HT par an- permanences EC-FR' – subventions ALEC - 50 000€ HT : étude préalable de définition de besoins (marché prestataires Urbanis) - 1 425 000€ HT élaboration et suivi-animation des 5 plans de sauvegarde (marché prestataires Citémétrie) - 720 000 € : aide de la CAVYVS aux travaux de rénovation des 5 copropriétés en Plan de sauvegarde
Financement mobilisable	**Anah** : - ingénierie : Pacte territorial – France Rénov', étude préalable de définition de besoin, élaboration et suivi-animation des Plans de sauvegarde) : 50% du montant subventionnable HT - travaux de rénovation énergétique : 50% du montant subventionnable HT **Banque des Territoires** : ingénierie de suivi-animation des Plans de sauvegarde : 25% du montant subventionnable HT

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Indicateurs de suivi	
Permanences des Espaces Conseils – France rénov' : • Nombre de permanences de l'EC-FR' réalisées • Nombre de ménages effectuant une demande d'information • Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé • Nombre des copropriétés bénéficiant d'un conseil personnalisé • Nombre d'orientations vers accompagnements travaux	Plans de sauvegarde des 5 copropriétés en difficulté : • Nombre de copropriétés ayant réalisé les travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'un Plan de sauvegarde • Gains énergétiques réalisés par suite des travaux (par copropriété) • Coût total des travaux de rénovation énergétique (par copropriété) • Montant des aides publiques mobilisés pour à la rénovation énergétique (par copropriété)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.3

Renforcer la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique

Contexte et références

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent ensemble près de 80% des consommations énergétiques et près de70% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique, entre autres, par la typologie du parc de logements et de locaux tertiaires : nombreuses maisons individuelles et parcs relativement anciens.

L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussitede la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Concernant l'amélioration de l'habitat, il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long terme, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques des rénovations énergétiques.

Pour répondre à cet enjeu, la CAVYVS a décidé, dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' de mettre en place des actions de sensibilisation des habitants du territoire du Val d'Yerres Val de Seine sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique, ainsi que actions de mobilisation à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier, afin de développer une offre professionnelle quantitative et qualitative à destination des ménages.

Le Pacte Territorial – France Rénov' étant mis en place dans le prolongement du dispositif SARE (arrivé à terme fin 2024), la CAVYVS a lancé une étude préalable de définition de besoin, afin d'évaluer l'adéquation du dispositif par rapport aux besoins du territoire, notamment en termes de renforcement de la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique.

Descriptif

- Organisation d'un Forum de l'habitat permettant notamment d'informer le grand public et les professionnels sur le SPRH – France Rénov' ;
- Organisation de 12 animations grand public/copropriétaires/syndics de sensibilisation (Cafés Rénover Malin, balades thermiques/ateliers/webinaires) permettant d'informer sur la rénovation énergétique (1 manifestation par mois) et réparties sur le territoire intercommunal pour que chaque ville puisse en bénéficier ;
- Organisation de 2 animations dédiées aux professionnels du bâtiment et de l'immobiliers (syndics de copropriété) afin de les informer et sensibiliser sur les enjeux de la rénovation de l'habitat ;
- Organisation des animations dans le cadre de la Semaine de l'Eco-logis » mise en place par le Conseil Départemental de l'Essonne (Communication et valorisation des retours d'expérience locaux) ;
- Evaluation de l'opportunité de réaliser une thermographie aérienne du territoire, en complément des actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du Pacte Territorial – France Rénov' ;
- Evaluation des actions mises en place lors des COPIL annuels du Pacte Territorial – France Rénov'.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2025 :

- Signature de la convention Pacte Territorial - France Rénov' et (le cas échéant) de son/ses avenants par suite de l'étude préalable de définition des besoins ;

- Etablissement d'une convention partenariale CAVYVS/ALEC Sud-Parisienne ou d'un autre prestataire accompagnant la CAVYVS dans la mise en œuvre des actions de la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

énergétique.

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2025-2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiqueset des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,3% et 26,1% par rapport à 2021	Organisation d'évènements, plan de communication avec organisation d'animation auprès d'un public élargi
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiqueset des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 19,6% et 33,7% par rapport à 2021	Rénovation de 22% du parc delogements et de 24% du parc tertiaire public et 16% du parctertiaire privé
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiqueset des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et dusecteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Rénovation de 70% du parc delogements et de 60% du parc tertiaire public et 40% du parctertiaire privé

Objectifs qualitatifs

Mobiliser et sensibiliser les habitants du territoire du Val d'Yerres Val de Seine à la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique de leurs logements

Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier en vue de développer une offre professionnelle quantitative et qualitative à destination des ménages

Pilotage	
Cible principale	Habitants du territoire /Grand public (propriétaires occupants, locataires, propriétaires bailleurs, futures propriétaires, professionnels du bâtiment et de l'immobilier (syndics de copropriété)
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
Partenaires	Etat, Anah, Conseil Départemental 91, communes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAUE
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP + moyens humains intégrés l'ALEC
Moyens techniques	Convention Pacte territorial France Rénov', Convention avec l'ALEC
Budget	Subvention à l'ALEC 30 000€ /an, à réajuster en fonction des années et des prestations souhaitées
Financement mobilisable	Anah : 50% du montant

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	

Indicateurs de suivi		
Organisation d'un Forum de l'habit par an	Organisation de 12 animations grand public par an réparties sur le territoire intercommunal	Organisation de 2 animations dédiées aux professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.4

Expérimenter l'auto-rénovation collective par des actions de sensibilisation et de réalisation

Contexte et références

Afin de répondre aux objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite se saisir de l'enjeu important lié à la rénovation énergétique du secteur résidentiel, notamment par la mise en place d'une campagne auto-rénovation. Cette dernière, en plus de contribuer à la baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire, aura également un impact positif sur le cadre de vie des habitants par l'amélioration du confort thermique.

Descriptif

- Identification d'un quartier/îlot d'habitations par commune, présentant des caractéristiques favorables à une rénovation énergétique collective ;
- Identification des intervenants en jeu pour la réalisation de ce projet (élus, habitants, associations, entreprises, prestataires) ;
- Mise en place d'un plan de sensibilisation ciblant l'îlot visé et explicitant la démarche proposée ;
- Elaboration du protocole d'engagement préliminaire (ou d'une manifestation d'intérêt pour le projet) des maîtres d'ouvrage sur les aspects techniques et financiers auprès de l'acteur public et/ou du pilote de la rénovation ;
- Formation des maîtres d'ouvrage aux différentes techniques d'auto-rénovation collective et élaboration de diagnostics partagés ;
- Rédaction d'un cahier des charges technique de la mise en œuvre et validation de la feuille de route de la stratégie financière des travaux entre le maitre d'ouvrage, la maitrise d'œuvre et les entreprises ;
- Mise en œuvre des projets (dépôt des déclarations de travaux, suivi et animation de de la démarche collective, etc.) en prévoyant un dispositif de recensement des freins à lever (limites de responsabilités et de garanties…) et des apprentissages, retours d'expériences à retenir.

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations de rénovations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Identification d'un ou de plusieurs pilotes de l'expérimentation (prestataire…) ;
- Identification d'un premier îlot sur une commune reposant sur une dynamique existante ;
- Recenser les acteurs et lieux ressources en matériaux de rénovation (ressourceries spécialisées, sites de recyclage de matériaux, groupements de commandes) ;
- Recenser les producteurs de matériaux recyclés et/ou bio-sourcés.

Objectifs stratégiques chiffrés

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,3% et 26,1% par rapport à 2021	Première expérimentation sur un îlot d'habitation d'une commune du territoire
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 19,6% et 33,7% par rapport à 2021	Duplication de la démarche sur plusieurs communes grâce aux retours d'expérience de l'expérimentation
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Massification des démarches d'auto-rénovation collective à l'échelle de l'ensemble du territoire

Objectifs qualitatifs

Amélioration des logements et du cadre de vie
Lutte contre la précarité énergétique
Création de lien social à l'échelle des quartiers concernés
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation
Dynamisation des filières de recyclage de matériaux de construction du territoire

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à travers le ou les prestataires missionnés
Partenaires	Maison départementale de l'Habitat, CAUE, ANAH, ADEME, communes, ALEC Sud-Parisienne
Moyens humains	Estimation : - 0,5 ETP pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine - 3 ETP pour la mise en œuvre à partir de 2030
Moyens techniques	Documentation des partenaires institutionnels et compétences du ou des prestataires
Budget	Estimation : 15 k€ pour la sensibilisation et premier accompagnement (hors moyens humains)
Financement mobilisable	ANAH, ADEME

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	

Indicateurs de suivi

Identification du quartier	Rédaction du cahier des charges	Nombre de projets émergent	Durée moyenne de réalisation

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.5

Déployer un écosystème local dédié à la rénovation et à l'écoconstruction

Contexte et références

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine entend réduire l'impact du bâtiment sur le bilan énergétique du territoire. Un enjeu important repose sur la rénovation énergétique des logements et locaux tertiaires du territoire. Pour y répondre, la collectivité souhaite réfléchir à la montée en compétences des professionnels ou futurs professionnels du bâtiment installés sur le territoire.

Par ailleurs, il convient de mettre en place des actions de sensibilisation à destination des professionnels du bâtiment implantés sur le territoire autour des enjeux environnementaux, techniques et réglementaires de la rénovation énergétique et durable.

Enfin, la CA VYVS peut mettre en œuvre des actions visant à sensibiliser les chefs d'entreprises sur les problématiques de performance énergétique des bâtiments tertiaire et/ou à vocation productive, notamment au sein des écosystèmes de zones d'activités économiques. L'agglomération pourra étudier l'opportunité de déploiement d'un écosystème local de formation, d'innovation et d'activité économique autour de la thématique du bâtiment durable.

Descriptif

- Accompagnement des professionnels du bâtiment dans la transition énergétique, notamment sur l'écoconstruction et la rénovation (matériaux biosourcés, énergies renouvelables, végétalisation, etc.) par :
 - La communication sur les artisans engagés dans les démarches vertueuses (retours d'expérience)
 - L'organisation d'un évènement local dédié à la promotion de l'écoconstruction, de type forum de l'habitat de la rénovation durable
 - L'évaluation des besoins des entreprises du secteur de la construction en matière de formation de leurs salariés
 - La communication sur les différents dispositifs de formation à destination des artisans et entreprises du bâtiment

- Etudier la possibilité de déploiement d'un écosystème économique local dédié à la thématique du bâtiment durable et de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les dispositifs de formation implantés in situ et sur les acteurs économiques de cette filière sur le territoire. Evaluer l'opportunité d'implantation d'une structure dédiée en lien avec les opportunités foncières et immobilières naissantes au sein des ZAE ;

- Accompagner les acteurs économiques, notamment ceux implantés dans les zones d'activités économiques, dans des démarches de sensibilisation et d'accompagnement à l'amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments. En lien avec l'ALEC, il pourra être organisé des balades thermographiques au sein des ZAE ainsi qu'un temps d'échanges et de préconisations auprès des entreprises implantées *in situ*.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectif 2026-2027 :

- Réalisation d'un état des lieux de la formation initiale existante sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés, etc., réalisation d'entretiens et ateliers avec les entreprises locales du bâtiment pour identifier leurs besoins en formation ;
- Mise en place du forum habitat en y associant des entreprises du territoire engagées dans des démarches d'écoconstruction ;
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des professionnels des bâtiments pour engager les entreprises dans des pratiques vertueuses ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation au sein des zones d'activités économique afin d'amener les acteurs économiques à s'interroger sur l'opportunité d'améliorer la performance énergétique de leur bâtiment (par exemple, à travers une balade thermographique et un temps d'échanges) ;

Objectif 2030 :

- Etudier l'opportunité de déploiement d'un écosystème local de formation, d'activité économique et d'innovation autour des métiers du bâtiment durable.

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : intégration aux constructions et aux rénovations de la notion de confort d'été et des normes de résistance aux risques naturels, utilisation de matériaux biosourcés	Réalisation d'un plan de communication/ de formation auprès des professionnels du bâtiments
2030		Réalisation d'un accompagnement auprès des entreprises propriétaires de bâtiments tertiaires et/ou d'activités
2050		

Objectifs qualitatifs
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de l'utilisation de matériaux biosourcés

Pilotage	
Cible principale	Artisans, propriétaires de bâtiments tertiaires et/ou d'activités, actifs du territoire souhaitant bénéficier de formations autour des métiers de l'écoconstruction
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Service Développement économique, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ALEC Sud-Parisienne
Partenaires	Département (Rénover Malin), ALEC, Archi Possible, Compagnons bâtisseurs, Les Castors, Maison de l'Habitat, artisans, Chambre de Commerce et d'Industrie, EPCI voisins, Région Ile-de-France
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Estimation : 15 000 k€ par an (hors moyens humains)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

x	x		x	x	x	

Indicateurs de suivi		
Nombre de formations et d'emplois proposés		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.6

Sensibiliser et informer sur la sobriété énergétique

Contexte et références

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent ensemble près de 80% des consommations énergétiques et près de 70% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique, entre autres, par la typologie du parc de logements et de locaux tertiaires : nombreuses maisons individuelles, et parcs relativement anciens.

L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. En outre, il est nécessaire aujourd'hui de modifier la vision de la rénovation, en évoquant avant tout la notion de « confort ». Il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long terme, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques des rénovations énergétiques.

Descriptif

- Sensibilisation des ménages et communication pour faire évoluer les pratiques et encourager la mise en place d'écogestes, à travers la mise en place de stands, d'ateliers ;
- Sensibilisation des scolaires ;
- Sensibilisation des habitants du territoire à des modes de chauffage plus vertueux et au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables ;
- Formation et sensibilisation des employeurs, employés et usagers du territoire sur la sobriété énergétique (formations, défis, communication, etc.).

Vigilances environnementales

Pour le remplacement des installations de chauffage par des installations au bois-énergie, privilégier le remplacement par des équipements performants (par exemple les installations labellisées Flamme Verte par l'ADEME) et privilégier également l'utilisation d'un combustible sec)

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières, dans tous les magazines municipaux ;
- Plusieurs ateliers de sensibilisation par an (atelier 2Tonnes, atelier Nos vies bas carbone…).

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	Sensibilisation de 22% des ménages et de 31% des employeurs, employés et usagers du territoire
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Sensibilisation de 70% des ménages et de 100% des employeurs, employés et usagers du territoire

Objectifs qualitatifs

Accompagner la modification des habitudes des usagers du territoire en termes de consommations énergétiques

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Département, Copropriétés, bailleurs sociaux, ALEC, communes, ADEME, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	Convention avec l'ALEC, thermographie aérienne du territoire (par drone)
Budget	Subvention à l'ALEC 15 000€/an, à réajuster en fonction des années et des prestations souhaitées
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Nombre de participants aux ateliers		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.7

Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public

Contexte et références

En plus de la mise en place d'une politique ambitieuse de rénovation des bâtiments publics, la collectivité souhaite agir sur l'éclairage public, compétence directe des collectivités, qui est responsable d'une partie des consommations énergétiques mais qui dispose également d'un impact important en termes de pollution lumineuse. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite mettre en place une gestion optimisée et exemplaire de l'éclairage public sur le territoire.

Référence SRCAE	Objectif ELEC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.13

Descriptif

- Engagement d'un travail territorial à l'échelle intercommunale par l'élaboration d'une Trame Noire (état des lieux de l'éclairage sur tout le territoire avec recommandations et pistes d'actions associées en termes de sobriété, d'optimisation et d'amélioration de la performance des équipements) ;
- Etude d'amélioration des performances de l'éclairage public par les communes (passage aux LED et/ou éclairage moins énergivore) ;
- Accompagnement des communes par l'Agglomération sur le portage financier des opérations ;
- Etude pour éteindre l'éclairage des rues sur des créneaux horaires et/ou diminution d'intensité.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021	Elaboration de la Trame Noire
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	Mise en œuvre du plan d'actionsdéterminés dans l'étude de la Trame noire
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	

Objectifs qualitatifs

Conjuguer éclairage public et biodiversité

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine – Pôle Energies, communes
Partenaires	ADEME, SIPPEREC, DRIEE, CAUE, Service Environnement de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP pour le suivi de l'étude Trame noire
Moyens techniques	Cahier des charge type pour engager une étude de Trame noire réalisé par le centre de ressources Trame verte et bleue
Budget	Estimation : 20 k€ à 50 k€ (hors moyens humains) avec possibilité de mutualisation avec l'élaboration de la Trame verte et bleue (fiche-action 1.8) Budget à définir pour la mise en œuvre des pistes d'actions de l'étude Trame noire, avec la mobilisation de tiers investisseurs via l'élaboration de CPE
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x					

Indicateurs de suivi

Consommation d'énergie liée à l'éclairage public (GWh/an)	Nombre d'éclairage bénéficiant d'une optimisation	Elaboration d'une trame noire	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.8

Développer la production d'énergies renouvelables du territoire

Contexte et références

Le diagnostic du PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a mis en évidence les nombreuses ressources en énergie renouvelables mobilisables sur le territoire. Couplée à une réduction des consommations énergétiques, le développement de la production d'énergie renouvelable transformera fortement leur place dans le mix énergétique du territoire.

Afin d'optimiser ces ressources, le territoire souhaite développer une approche de planification, qui applique les principes de renforcement de l'adéquation entre les ressources locales et leur utilisation sur place, la sécurisation des besoins fondamentaux et la solidarité avec les territoires moins bien dotés en ressources énergétiques. La planification énergétique permet de concevoir un aménagement durable du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques, en cohérence avec les territoires limitrophes.

Une première étape consistera à affiner la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable, par filière et/ou secteur géographique en privilégiant les logiques d'autoconsommation.

Référence SRCAE :	Objectif ENR 1 Objectif ENR 2 Objectif ENR 3	Référence projet de territoire :	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.7

Descriptif

- Etude et déploiement de la production d'énergies renouvelables (notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, en ombrière et trackers) ;
- Faciliter la mise en relation entre les particuliers ou copropriétés qui souhaitent installer des panneaux photovoltaïques et les installateurs ;
- Etude des potentiels du territoire et des ressources insuffisamment ou non exploitées actuellement (pleine exploitation de la géothermie, panneaux solaires, etc.) ;
- Etude du développement de nouveaux potentiels d'énergies de récupération (chaleur fatale, eaux usées, etc.) ;
- Développement de l'information sur les aides financières existantes ;
- Soutien aux initiatives existantes (par exemple, l'association Energie Citoyenne Sénart Essonne (ECISE) a pour projet de développer l'énergie solaire et recherche actuellement des surfaces en toitures sur de grands bâtiments, offrant plusieurs centaines de m², pour y implanter des panneaux et proposer une redistribution de l'énergie produite).

Vigilances environnementales

Artificialisation possible des sols liées aux structures de production d'énergies renouvelables et dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Prioriser la mise en œuvre des ENR des bâtiments publics dans le respect du décret tertiaire (DEET) ;
- Partager le retour d'expérience des bâtiments publics pour encourager les initiatives privées.

Objectifs stratégiques chiffrés

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2030	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables	Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération de + 170% par rapport à 2017
2050	Contribution à l'atteinte d'une production de 516,2 GWh d'énergies renouvelables	Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération de + 454% par rapport à 2017

Objectifs qualitatifs

Valoriser les ressources énergétiques locales

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Communes, Enedis, RTE, GRDF, Opérateurs, SIGEIF, SIPPEREC, SEM ESSONNE Energie
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	/
Budget	70 k€ (études et animation pour le développement de projets)
Financement mobilisable	Tiers investissements, partenaires et financements participatifs

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre d'études d'opportunités réalisées	Nombre d'unités de productions d'énergies renouvelables selon le type	Production annuelle totale d'énergie renouvelable	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.9

Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie

Contexte et références

Le développement du chauffage urbain constitue un des objectifs prioritaires et stratégiques du SRCAE d'Île-de-Echéances, car il permettrait de valoriser à grande échelle les énergies renouvelables et de récupération sur les territoires. En effet, compte tenu de la forte densité de population en Île-de-France, les réseaux de chaleur ont un rôle fondamental à jouer dans le développement des énergies renouvelables au niveau local. L'objectif de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015, concernant les réseaux de chaleur, est de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Le sous-sol de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine repose sur la nappe du dogger. Situé entre 1 500 et 2 000 mètres de profondeur, cet aquifère qui contient une eau d'une température variant de 57 à 85 °C constitue une véritable opportunité pour le développement de réseaux de chaleur.

Courant 2020 et 2021, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a lancé des études qui ont démontré le potentiel et l'opportunité de développer des réseaux de chaleur pour raccorder prioritairement les principaux secteurs d'habitations et les équipements publics. En première approche, les études estiment que la géothermie sera en mesure d'alimenter au minimum 146 GWh soit environ 14 600 équivalents-logements.

Le territoire dispose déjà de deux réseaux publics de chauffage urbain, alimentés par la géothermie, l'un sur Vigneux-sur-Seine, l'autre sur Epinay-sous-Sénart. Ces réseaux ont fait l'objet d'extensions ambitieuses entre 2023 et 2025 qui pourront être poursuivies et développées. D'autres puits et réseaux seront également à l'étude. Un appel à manifestation d'intérêts (AMI) a été publié au printemps 2025 pour alimenter les réflexions stratégiques de l'Agglomération et des collectivités.

Référence SRCAE	Objectif ENR 1 Objectif ENR 2 Objectif ENR 3	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.6

Descriptif

- Développement des réseaux de chaleur alimentés par la géothermie (sur la base du Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine).

Vigilances environnementales

Contraintes environnementales respectueuses du droit minier et des techniques de forage dans le dogger

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2032 : Dans la suite de l'AMI publié en 2025, lancement des études techniques, juridiques et économiques concernant le développement d'un nouveau réseau « centre » (Yerres, Crosne, Montgeron, Brunoy), du prolongement du réseau existant de Vigneux-sur-Seine vers Draveil et le développement d'un nouveau réseau à partir du réseau existant d'Epinay-sous-Sénart vers Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

L'objectif final est de tripler la production actuelle à l'horizon 2032.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables, dont 48 GWh en géothermie	21% du potentiel géothermique mobilisé

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2030	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables, dont 72 GWh en géothermie	31% du potentiel géothermique mobilisé
2050	Contribution à l'atteinte d'une production de 516,2 GWh d'énergies renouvelables, dont 231 GWh en géothermie	100% du potentiel géothermique mobilisé

Objectifs qualitatifs

Valoriser les ressources énergétiques locales

Pilotage

Cible principale	Habitats collectifs, collectivités et entreprises du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Communes, ADEME, Banque des Territoires, Délégataires
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, études juridiques et technico-économiques
Budget	Environ 200M € pris en charge par les différents acteurs industriels
Financement mobilisable	Fond chaleur ADEME, valorisation de CEE

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre de foyers desservis par les réseaux de chaleur	Taux d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur du territoire	Livraison totale de chaleur en GWh	Linéaire des réseaux de chaleur (m²)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 3.10

Piloter la création de boucles locales d'autoconsommation collective

Contexte et références

La crise énergétique de 2022 et 2023 a mis en évidence l'enjeu majeur d'avoir une maitrise tarifaire de l'énergie. Cela est permis par la distribution locale d'ENR. En ce sens, l'autoconsommation est le fait de consommer soi-même, sur un même site, sa propre production d'électricité. On parle d'autoconsommation individuelle quand elle ne concerne qu'une personne (physique ou morale). L'autoconsommation peut également se faire à plusieurs. On parle alors d'autoconsommation collective. Celle-ci permet de partager une production d'électricité locale entre plusieurs personnes (physiques ou morales) situées sur des sites géographiquement distants. La réglementation précise que la distance séparant les deux participants d'une opération d'autoconsommation collective les plus éloignés (consommateur et/ou producteur) ne doit pas dépasser 2 km (jusqu'à 20 km par dérogation ministérielle). De plus, ils sont raccordés au réseau d'un unique gestionnaire du réseau public de distribution et la puissance de production cumulée ne doit pas dépasser 5 MW.

C'est cette consommation collective que la CAVYVS souhaite lancer et piloter, permettant une meilleure maîtrise du coût de l'énergie et permettant de lutter contre la précarité énergétique. En effet, les bénéfices sont multiples et l'autoconsommation collective révèle un projet ambitieux en matière énergétique et de transition écologique de la CAVYVS :

- Des bénéfices complémentaires :

- Des économies sur les factures d'électricité

Lorsque les sites consommateurs se calent sur les périodes de production et optimisent ainsi la part autoproduite que doit déduire le fournisseur de complément de sa facturation.

- Des objectifs sociaux et environnementaux qui dépassent la logique financière :

Mobiliser autour d'un projet collectif, sensibiliser les participants aux enjeux locaux de la transition énergétique, promouvoir les énergies renouvelables et favoriser leur acceptabilité et leur intégration dans les territoires, contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

Référence SRCAE	Objectif AGRI 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - D	Lien avec d'autres actions du PCAET	

Descriptif

- **Volet collectivités territoriales de l'Agglomération** : mise en œuvre d'une coordination entre les communes pour intégrer dans une ou plusieurs boucles locales les bâtiments publics producteurs et consommateurs d'électricité renouvelable (les études ont été réalisées concernant le potentiel de production et la répartition des boucles locales) ;

- **Volet habitat** : à destination des bailleurs sociaux et habitat privé. La CAVYVS est facilitatrice dans la création d'initiatives privées (associations…) dont le but est d'agréger de l'habitat à des boucles de consommation collective ;

- **Volet tertiaire :** à destination des entreprises du territoire (zones d'activités économiques…). Le service développement économique de la CAVYVS sensibilise les acteurs économiques à l'intérêt des boucles locales pour une meilleure maîtrise des coûts énergétiques liés à leurs activités. Cet enjeu contribue également à l'augmentation de l'attractivité des zones concernées.

Vigilances environnementales

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif principal : Augmenter la production d'ENR en lien avec les objectifs du PCAET et faire baisser les charges de fonctionnement.

Volet collectivités territoriales :

- Mettre en place la première boucle locale du territoire avec les premiers retours d'expérience qui bénéficieront aux autres boucles locales (ombrières du parking AquaSénart, toiture piscine des Sénarts…) ;
- Créer la structure PMO (personne morale organisatrice).

Volet habitat :

- Sensibiliser et informer le grand public, les conseils syndicaux et les bailleurs sur les enjeux sur de transition énergétique dans l'habitat (mettre à disposition d'un répertoire des bailleurs, de copropriétés, mise en place d'une stratégie pour toucher les profils ciblés) ;
- Intégrer la population aux projets grâce à une campagne de financement participatif ;
- Accompagner à la mise en place d'un projet pilote ;
- Accompagner la structure PMO (personne morale organisatrice).

Volet tertiaire :

- Sensibiliser et informer les acteurs économiques ;
- Accompagner à la mise en place d'un projet pilote (Val D'Oly, Val d'Yerres 2) ;
- Accompagner la structure PMO (personne morale organisatrice).

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Nombre de kWh d'électricité photovoltaïque produite sur les bâtiments équipés	Nombre de kWh d'électricité photovoltaïque consommé sur les bâtiments bénéficiaires
2030		/
2050		

Objectifs qualitatifs

/

Pilotage

Cible principale	Grand public, bailleurs sociaux, collectivités, acteurs économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Pôle Energies en co-pilotage avec le service Habitat
Partenaires	ALEC Sud Parisienne, ECISE (Energie Citoyenne Sénart Essonne), Energie partagée
Moyens humains	1 ETP
Moyens techniques	Guides techniques d'ENEDIS, études réalisées, Bureau d'étude spécialisé
Budget	Selon l'ampleur des différents projets et leur rentabilité projetée

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre de bâtiments équipés/surfaces de panneaux	Quantité d'électricité produite et consommée sur chaque boucle	Nombre de personne qui apporte leur contribution dans les financements participatifs	Nombre d'ateliers de sensibilisation/information
Nombre d'économie budgétaire annuelle réalisée par les différents bénéficiaires des boucles locales			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

L'approche territoriale du PCAET doit permettre de s'adresser à l'ensemble des acteurs locaux, dans l'ensemble de leurs diversités et de leurs usages spécifiques. La réussite de la transition énergétique et écologique doit ainsi pouvoir s'appuyer sur les ressources économiques du territoire mais aussi permettre leur valorisation et leur résilience face aux projections climatiques.

A travers ce quatrième axe, le PCAET a vocation à renforcer l'économie circulaire (réemploi et sensibiliser) et l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à réduire et valoriser les déchets produits sur le territoire.

Action 4.1 – Développer une animation à destination des entreprises, commerçants et associations dans une démarche de valorisation des déchets (Economie industrielle et territoriale, réemploi, événementiel)
Action 4.2 - Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits
Action 4.3 - Valoriser les déchets par l'appui aux ressourceries et structures d'économie sociale et solidaire
Action 4.4 - Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets
Action 4.5 - Agir sur la valorisation des déchets recyclables papiers, emballages et verre
Action 4.6 - Réutiliser des matériaux du BTP au sein des quatre quartiers NPRU du territoire Val d'Yerres Val-de-Seine

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.1

Développer une animation à destination des entreprises, commerçants, associations et administrations dans une démarche de valorisation des déchets (Ecologie Industrielle et Territoriale, réemploi, événementiel)

Contexte et références

La transition écologique et la réduction des déchets sont des enjeux majeurs pour les territoires. La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et les objectifs nationaux de réduction des déchets (-15% d'ici 2030) incitent à l'action. L'activité des professionnels représente environ 20% de la production de déchets de la CAVYVS (moyenne nationale), ce qui constitue un levier d'action réel sur la production de déchets sur le territoire. L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) et le réemploi sont des leviers identifiés pour créer des synergies entre acteurs économiques et réduire l'impact environnemental.
En effet, une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) vise à optimiser l'utilisation des ressources sur une échelle locale en développant des synergies inter-entreprises. Cette démarche peut concerner plusieurs types de synergies :

- L'échange de flux de ressources ;
- La détection de nouvelles activités (développement de nouveaux produits ou services à partir d'une ressource locale ou d'un besoin commun) ;
- L'optimisation des flux logistiques ;
- Le partage et la mutualisation d'équipements ou de ressources humaines ;
- La mutualisation de services à l'entreprise (gestion collective des déchets, amélioration de la mobilité, etc.).

A ce titre, depuis 2025, la CAVYVS a mis en œuvre via le plan d'action « L'agglomération au service des commerces et des entreprises » applicable à l'horizon 2030. Les comités de site constitués au sein des parcs d'activité économique ont créé un lien et une légitimé auprès des entreprises, la signature d'une convention de partenariat avec la CCI Essonne a été réalisée permettant la mise en place d'actions en matière d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Descriptif

Cette fiche action vise à structurer une animation territoriale innovante pour :

- Identifier des solutions visant à supprimer les emballages à usage unique :
 - Accompagner les commerces de bouche (boulangeries, boucheries, traiteurs, restaurants, etc.) pour limiter les déchets issus de la vente à emporter
 - Engager les associations et les administrations lors de la réalisation de leur programmes événementiels.
- Mobiliser et accompagner les entreprises locales, notamment dans les parcs d'activités économique, pour identifier des synergies de valorisation et de mise en commun (mobilité, déchets, mutualisation d'espaces de stockage, etc.), dans une démarche d'EIT. Création d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Essonne (CCIE) pour ce faire ;

- Proposer aux commerces du territoire de vendre des objets de seconde main issus de la ressourcerie du territoire.

L'animation s'appuiera sur des outils concrets (diagnostics, ateliers, plateformes d'échange) pour faciliter la mise en réseau des acteurs et l'émergence de projets collaboratifs.

Vigilances environnementales

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

- Respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets (prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, élimination).
- Éviter les solutions non durables (ex : substitution d'un emballage plastique par un autre matériau à fort impact environnemental).
- Éviter le greenwashing : garantir la transparence et la traçabilité des actions
- Adapter les solutions aux spécificités des commerces et associations (taille, secteur d'activité, moyens humains et financiers)

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 :

- EIT : Définir les modalités d'accompagnement des entreprises en contractualisant avec la CCIE ;
- Réaliser une étude pour réduire les emballages des commerces de bouche permettant d'identifier des alternatives (consigne, vrac, emballages réutilisables), sélectionner une stratégie opérationnelle ;
- Réalisation d'un défi zéro déchet pour 10 associations et administrations (service des fêtes, services des assemblées, etc.) ;
- Lancer un AAP pour inviter des commerces du territoire à ouvrir des rayons d'objets de seconde main (textiles, livres, CD, etc.).

Objectifs 2027 :

- EIT : créer des synergies sur une zone d'activités « test » ;
- Débuter la mise en œuvre de la stratégie retenue pour la réduction des emballages à usage unique des commerces de bouche ;
- Selon les résultats de l'édition 2026, relancer un défi zéro déchets auprès de 10 associations et administrations.
- Disposer de 3 rayons d'objets de seconde main dans des surfaces de vente conventionnelles sur le territoire (textiles, livres, jouets, etc.) ;
- Mise en place d'une Redevance Spéciale incitant au tri sélectif.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 10% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale de déchets des professionnels de – 5kg/habitant rapport à 2023
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale des déchets des professionnels de – 11 kg/ habitant par rapport à 2023 (objectif PLPDMA)
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 22,1% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale des productions de déchets de – 20 kg/habitant par rapport à 2023

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs qualitatifs
• Sensibiliser et former les commerçants, associations et agents publics aux enjeux de la réduction des déchets ; • Créer une dynamique territoriale autour de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire

Pilotage	
Cible principale	Entreprises du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Chambre de Commerce et d'Industrie, Service développement économique et économie circulaire
Partenaires	Entreprises, Pépinière d'entreprise, ADEME, EPF, ressourceries, CCI Essonne, bureau d'études, associations, communes
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP
Moyens techniques	Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Etude sur la réduction des emballages à usage unique des commerces de bouche Convention avec ZD créations et Sauveur de Saveurs pour l'accompagnement des
Budget	40 à 60 k€/an (compris dans le budget PLPDMA) + 10 000 € pour l'EIT
Financement mobilisable	Co-financeurs privés en fonction des thématiques, ADEME, Région Ile-de-France, FEDER

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Tonnes d'emballages évitées, tonnes de déchets réduites (fréquence annuelle)	Nombre de commerces/associations engagées, et nombre de personnes sensibilisées, nombre d'ateliers	Réduction des déchets / baisse des coûts générée, Caractérisations des déchets	Nombre de professionnels payant la Redevance Spéciale
Mise en œuvre de la démarche d'EIT	Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	Réduction des déchets / baisse des coûts générés	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.2

Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits

Contexte et références

La réduction des déchets à la source contribue à préserver les ressources, et à protéger notre environnement. Les enjeux liés à la prévention sont multiples : limiter l'utilisation des matières premières, réduire le coût de collecte et de traitement des déchets pour la collectivité, lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et préserver la biodiversité.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation jouent un rôle central dans ce processus, en prolongeant la durée de vie des produits et en diminuant la quantité de déchets produits. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) a approuvé en conseil communautaire en février 2025, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les résultats quantitatifs du PLPDMA doivent respecter l'objectif national défini par la loi AGEC de réduction de **15% des DMA entre 2010 et 2030**. Cet objectif, avec pour prise en compte les données régionales 2010 comme référence, est **de 404 kg/hab. en 2030.**

Descriptif

- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation au tri, au réemploi, à l'économie circulaire, aux écogestes et à la réduction des déchets à destination des habitants, des bailleurs sociaux, des écoles, mais également des commerçants et des entreprises (ateliers, défis Zéro Déchet, repair café, basket tri, etc.) ;

- Renforcement du potentiel de réemploi dans les structures (ressourceries de Montgeron a trop de flux par rapport à ce qu'elle est capable de valoriser) et travail sur les acteurs existants autour des acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire présents sur le territoire et de présenter les initiatives existantes aux habitants ;

- Travail de communication à poursuivre sur les acteurs présents ;

- Mise en relation d'acteurs du territoire (directeurs d'école, services municipaux et intercommunaux, CCAS,etc.) avec les structures du réemploi et de l'économie circulaire au territoire.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

- Prioriser l'achat de biens issus du réemploi pour l'administration ;
- Mise en place de critères mélioratifs dans les marchés publics ;
- Recherche et mise à disposition de locaux de stockage temporaire, relais des structures du réemploi ;
- Développer le potentiel du réemploi des objets issus de la Ressourcerie ;
- Développement d'un réseau de compostage.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GESdu secteur déchet 10% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 30 kg / hab/ an par rapport à 2023 pour atteindre 431 kg/hab/ an
2030	Contribution à la baisse des émissions de GESdu secteur déchet 13% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 57 kg/hab/an par rapport à 2023 pour atteindre 404 kg de déchets par hab/an
2050	Contribution à la baisse des émissions de GESdu secteur déchet 22,1% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 77 kg/hab/an par rapport à 2023 pour atteindre 384 kg de déchets par hab/an

Objectifs qualitatifs

- Réduire le risque de pollution diffuse des sols, de la ressource en eau et de l'environnement
- Réduction du volume de déchets et des coûts associés

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	SIVOM, SIREDOM, ressourceries, entreprises de collecte d'OM, associations du territoire, bailleurs, restauration scolaire
Moyens humains	Estimation : 5 ETP
Moyens techniques	PLPDMA
Budget	Prévention : 120k euros par an Versement à la Fabrique à Neuf : 130k euros par an
Financement mobilisables	ADEME, CITEO, FEDER

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Poids des déchets ménagers et assimilés par habitant	Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.3

Valoriser les déchets par l'appui aux ressourceries et structures d'économie sociale et solidaire

Contexte et références

L'économie circulaire est un modèle alternatif d'économie visant à réduire notre impact sur l'environnement et économiser les ressources. Cette économie s'oppose au modèle économique dominant aujourd'hui, qui consiste en une économie linéaire, entrainant des émissions de gaz à effet de serre à toutes les étapes. L'économie circulaire permet de proposer un modèle en boucle, où les ressources sont économisées tout au long du cycle de vie d'un produit.

Ce nouveau système économique est basé sur une modification des paradigmes des acteurs économiques producteurs de biens et services mais également des consommateurs, qui disposent d'un rôle crucial pour soutenir l'émergence de cette nouvelle approche.

Dans une logique de cohérence avec les objectifs nationaux du développement durable, la dimension environnementale doit également intégrer une dimension sociale pour arriver à l'objectif ultime d'un mieux vivre ensemble. L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), véritable pilier en la matière, désigne un ensemble d'entreprises et d'organisations qui placent l'humain et la solidarité au cœur de leur fonctionnement, plutôt que la recherche exclusive de profit. Elle peut prendre des formes multiples : coopératives, mutuelles, associations, fondations, entreprises sociales, etc.

Descriptif

- Lancement d'Appels à Projets par la Communauté d'Agglomération pour faire émerger de nouvelles initiatives locales ;
- Assurer la pérennité des ressourceries présentes sur le territoire et permettre leur développement, notamment en développant des conventions d'objectifs ;
- Mobiliser des locaux inoccupés pour accueillir de nouveaux projets de tiers- lieux (repair cafés, hackerspace, fablab) ;
- Favoriser le recours aux structures de l'ESS dans les projets portés par l'agglomération.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2026 – 2028 :

- Augmenter le potentiel de réemploi des objets déposés dans les recycleries ;
- Porter un AMI avec un prisme « initiative locale sur les déchets » ;
- Faire du réemploi et de réparation des sujets portés par les structures de l'ESS et prioriser le recours aux personnes éloignées de l'emploi.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 10% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 30 kg / hab/ an par rapport à 2023 pour atteindre 431 kg/hab/ an
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 57 kg/hab/an par rapport à 2023 pour atteindre 404 kg de déchets par hab/an

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 22,1% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 77 kg/hab/an par rapport à 2023 pour atteindre 384 kg de déchets par hab/an

Objectifs qualitatifs
Réduction du volume de déchets et des coûts associés Favoriser le lien social

Pilotage	
Cible principale	Structures de l'économie circulaire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, service Economie circulaire et déchets
Partenaires	Ressourcerie, association, ADEME, Région
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP
Moyens techniques	Convention d'objectifs existante Ressourcerie de Montgeron – Communauté d'Agglomération (en cours de renouvellement)
Budget	10 000 €/an pour l'AMI initiatives locales
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Convention de renouvellement actée et suivie pour la ressourcerie de Montgeron	Proposition d'un AMI pour l'accompagnement d'initiatives locales sur la valorisation des déchets	Part de déchets revalorisés	Nombre d'ETP issus de l'ESS /an

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.4

Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets

Contexte et références

Les déchets fermentescibles constituent 38% du contenu des ordures ménagères résiduelles. La valorisation de ce gisement constitue ainsi un levier essentiel pour réduire les déchets produits. Deux procédés complémentaires permettent d'y parvenir :

- Le compostage : un procédé aérobie, où la matière organique se décompose en présence d'oxygène pour donner du compost, un amendement naturel, permettant ainsi de stocker du carbone dans les sols, de les structurer et de développer la biodiversité micro et macro.

- La méthanisation : un procédé anaérobie, où les biodéchets se décomposent sans oxygène, produisant à la fois du digestat et du biogaz, une énergie renouvelable.

Depuis 2025, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) :

- Déploie son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'un de ses axes prioritaires porte sur la réduction des biodéchets, en développant des actions concrètes autour de thématiques telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri à la source, la promotion du compostage individuel et collectif, et le jardinage zéro déchet.

- Met en place le tri à la source des biodéchets alimentaires, collectés en sacs. Grâce à ce dispositif, les habitants séparent directement leurs déchets organiques, qui sont ensuite acheminés vers l'usine de méthanisation du SIREDOM. Cette filière innovante permet non seulement de réduire la quantité d'ordures ménagères, mais aussi de produire une énergie renouvelable et de restaurer la matière organique sous forme de compost, au bénéfice de l'environnement et des sols agricoles.

En favorisant à la fois le changement des pratiques individuelles (compostage, réduction du gaspillage) et la mise en place de solutions collectives (tri à la source, méthanisation), le PLPDMA de la CAVYVS contribue activement à détourner les biodéchets de la poubelle et à transformer ce gisement en véritable ressource pour le territoire.

Référence SRCAE	Objectif CD 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - C	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.2, 4.6

Descriptif

- Amplification de la distribution de composteurs par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine : gratuité des kits notamment pour les biodéchets, élargissement du public (composteurs individuels pour le pavillonnaire et collectifs pour copropriétés), accompagnement de deux sites par an au compostage collectif avec un maitre composteur ;

- Actions de sensibilisation auprès du grand public, lancement de projets éducatifs et associatifs autour du compostage, sensibilisation des syndics de copropriété, etc. ;

- Mise en place le prêt de broyeurs de végétaux pour les habitants, ainsi que des opérations de broyage ;

- Renforcement de l'exemplarité des collectivités sur le compostage de leurs déchets verts (exemple : pelouses des terrains de foot, etc.) ;

- Incitation des producteurs professionnels à la collecte et au traitement de leurs biodéchets.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2027 :

- Développer le compostage ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Développer le broyage ;
- Améliorer le taux de valorisation des biodéchets via notre collecte.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GESdu secteur déchet 10% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale de déchets de – 8kg/hab/an rapport à 2023
2030	Contribution à la baisse des émissions de GESdu secteur déchet 13% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale des déchets de – 21 kg/ hab/an par rapport à 2023 (objectif PLPDMA)
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet de 22,1% par rapport à 2021	Contribution à la baisse globale des de déchets de – 25 kg/habitant par rapport à 2023 (stagnation inévitable des performances de réduction)

Objectifs qualitatifs

Valoriser les ressources énergétiques locales
Réduire le volume de déchets généré et des coûts associés

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Pilotage	
Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	SIREDOM, SIVOM, Sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement des biodéchets (les Alchimistes, Réseau compost citoyen, la Malle végétale, etc.), Nicollin, les communes
Moyens humains	Estimation : 0,15 ETP
Moyens techniques	Caractérisation, le compostage et la collecte des déchets alimentaires (valorisation des Alchimistes dans les écoles)
Budget	Estimation : 5 k€ à 15 k€ pour l'animation de la démarche auprès des citoyens et professionnels (hors moyens humains) + 500 € / broyeur (nombre nécessaire à déterminer)
Financement mobilisable	FEDER

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de prêts de broyeurs annuels	Nombre de demandes de composteurs individuels + nombre de repas compostés pour le compostage collectif	Réduction destonnages d'ordures ménagères et de déchets verts + Part des biodéchets dans ordures ménagères	Nombre de rouleau de sac déchets alimentaires distribués par an

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.5

Agir sur la valorisation des déchets recyclables papiers, emballages et verre

Contexte et références

En France, le tri sélectif s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, marqué notamment par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 2020). Ces textes fixent des objectifs ambitieux, comme le recyclage de 100 % des plastiques d'ici 2025 et la réduction de 50 % des déchets mis en décharge d'ici 2030. Les collectivités locales, chargées de la prévention et gestion des déchets, doivent ainsi organiser la collecte sélective et sensibiliser les habitants à ces enjeux. Pourtant, sur le territoire de l'agglomération, la réalité reste contrastée : on observe actuellement deux fois plus de déchets recyclables—emballages, papiers et verre—dans les ordures ménagères que dans les tris sélectifs. Ce constat révèle un défi majeur pour atteindre les objectifs nationaux, alors que le tri sélectif constitue un levier essentiel pour limiter l'impact environnemental et valoriser les ressources. Les campagnes de sensibilisation et les dispositifs incitatifs se multiplient, mais leur efficacité dépend largement de l'adhésion de chacun à ces pratiques vertueuses.

Descriptif

Réalisation d'un plan de sensibilisation visant l'amélioration des performances de tri axé sur 5 cibles :

- Le grand public, à travers des campagnes de sensibilisation dans les espaces publicitaires et toutes boîtes aux lettres, le durcissement des refus de collecte, la mise à disposition de consignes claires sur les contenants de collecte ;
- Les habitants des logements sociaux, à travers des campagnes de sensibilisation en porte à porte, la mise en conformité des locaux poubelles et la mise à disposition d'un nombre suffisant de bacs ;
- Les professionnels, à travers la mise en place d'une Redevance Spéciale ne facturant pas le flux trié et permettant donc de stimuler le tri systématique au travail ;
- Les écoles, grâce à des opérations de sensibilisation en classe.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 :

- Grand public : début des refus de collecte pour bacs mal triés systématiques des pavillonnaires, 2 campagnes de communication annuelles ;
- Bailleurs : mise en œuvre pour 5000 habitants ;
- Ecoles : 500 élèves sensibilisés.

Objectifs 2027 :

- Bailleurs : Mise en œuvre pour 25 000 habitants ;
- Ecoles : 500 élèves sensibilisés supplémentaires ;
- Début de la Redevance spéciale uniquement pour les OM.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 10% par rapport à 2021	Augmentation de la part des déchets recyclables captés portée à 17% du flux et réduction des refus de tri portée à 25%
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13% par rapport à 2021	Augmentation de la part des déchets recyclables captés portée à 17% du flux et réduction des refus de tri portée à 25%
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet de 22,1% par rapport à 2021	Augmentation de la part des déchets recyclables captés portée à 15% du flux et réduction des refus de tri portée à 25%

Objectifs qualitatifs

Valoriser les ressources énergétiques locales
Réduire le volume de déchets généré et des coûts associés

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire, entreprises
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Service Communication, Service déchets et économie circulaire
Partenaires	Prestataires de communication, communes, prestataires de collecte et de pré-collecte, ADEME, CITEO, bailleurs sociaux
Moyens humains	1ETP
Moyens techniques	Appels à projets CITEO, délibération de mise en place de la Redevance Spéciale
Budget	450 000 € TTC
Financements mobilisables	Appels à Projets régionaux, ADEME, CITEO

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de supports de communication sur le tri, et nombre d'habitants sensibilisés	Nombre de redevables facturés pour la Redevance Spéciale	% Refus de tri en centre de traitement Part des déchets recyclables captés	Recettes CITEO perçues et coût en €/hab du tri (poubelle jaune et verre)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION 4.6

Réutiliser des matériaux du BTP au sein des quatre quartiers NPRU du territoire Val d'Yerres Val-de-Seine

Contexte et références

Afin de répondre aux objectifs de diminution des déchets du BTP du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France qui prévoit 75 % de valorisation des déchets du BTP en 2025, et 85 % de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2031, et dans le cadre de la loi climat et résilience qui oblige le recours à un minimum de 25% de matériaux biosourcés dans les rénovations lourdes et constructions, la Direction de la transition écologique et la Direction de l'habitat et du renouvellement urbain, ont lancé une démarche territoriale d'économie circulaire, sur le périmètre des 4 Programmes Nationaux de Renouvellement Urbains (PNRU) en 2024.

Du fait de nombreuses opérations (618 logements sociaux à démolir, 1 397 logements sociaux à réhabiliter, démolition de plusieurs équipements, commerces et services, aménagement d'espaces publics, construction d'équipements neufs et de 667 logements) le territoire VYVS est le théâtre de flux de matériaux conséquents. D'ici 2035, ce sont près de 270 500 tonnes de déchets qui vont être produites dans le cadre des démolitions, et 227 000 tonnes de matériaux qui seront à acheter dans le cadre des constructions neuves.

Afin de réduire ce double impact environnemental, l'économie circulaire doit être mise en œuvre sur les opérations des 4 NPRU :

- D'abord, valoriser au mieux les matériaux des déconstructions, dit « sortants », par leur réemploi, leur réutilisation ou leur envoi en filière de recyclage appropriée ;
- Ensuite, concernant les matériaux nécessaires aux constructions neuves, dit « entrants », une attention particulière doit être accordée à leur fourniture : matériaux de réemploi reconditionnés, matériaux recyclés, matériaux bio sourcés, éco-matériaux, etc.

Descriptif

- Dès 2024, le bureau d'études NéoEco a été mandaté pour mesurer le potentiel de réemploi des déchets de chantier des 4 opérations afin de créer des synergies pour :
 - Réduire l'utilisation des matières premières,
 - Réduire les besoins en énergie (transport, extraction),
 - Réduire les toxiques relâchés dans l'environnement,
 - Réinjecter les matières usagées dans l'économie, en développant l'industrie locale et la création d'emplois.

- En 2025, les flux des matériaux sortants/entrants ont été analysés en lien avec les MOA et les acteurs économiques locaux identifiés, tels que l'entreprise Tersen (filiale du groupe Colas) située à Vigneux-sur-Seine, spécialiste de la valorisation matière des déchets de chantiers, terres inertes et polluées ;

- Décembre 2025, approbation de la Charte de l'Economie Circulaire du BTP avec les MOA des quartiers de NPNRU visant à :
 - S'accorder sur des ambitions partagées entre la CAVYVS, ses aménageurs et les bailleurs sociaux côté MOA ;
 - Aboutir à des objectifs cibles pour les opérations des quartiers de NPNRU, et des préconisations de méthode que suivront l'ensemble des MOA et des Maîtres d'oeuvre ;
 - Répondre avec des actions partenariales à inscrire dans la charte de Logistique Urbaine Durable ;
 - Entrainer le secteur local du BTP et les commandes publiques des communes vers une adaptation aux nouvelles pratiques.

Vigilances environnementales

/

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs techniques intermédiaires
- A l'occasion de la Charte Interlude, organiser une table ronde mi-2026 avec des acteurs économiques, eco-organismes et territoires voisins qui ont déjà des démarches en la matière (engager un dialogue sur le sujet avec les entreprises et entrevoir leur niveau d'avancement) ; - Identifier un pilote par rapport aux communes ; - Proposer des formations, communiquer largement sur la démarche circulaire initiée par la communauté d'agglomération ; - Accord-cadre pour des diagnostics PEMD (produits, équipements, matériaux, déchets), ressources et réemploi à disposition des bailleurs afin d'inciter au réemploi et à l'encadrement des démolitions par des cahiers des charges précis. (RETEX Est Ensemble) ; - Organisation de la donnée (*sourcing* de Circle Chain) en lien étroit avec la coordination opérationnelle des OPCU Cycle Up et Egis sur l'ensemble de la chaine de valeur (Trame / Document Excel de suivi de la valorisation des déchets en phase chantier, ou solution de traçabilité adéquate fournie par un prestataire).

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Réduction des émissions CO2, réduction de l'extraction de ressources naturelles	Appui à l'insertion professionnelle, création d'emplois non délocalisables, développement de compétences concurrentielles, formation de la main d'œuvre, accroissement de l'autonomie du territoire quant à son approvisionnement
2030		Identification de foncier adapté à du stockage temporaire, animation des acteurs (MOAs et entreprises), communication sur les attendus et obligations, organisation de visites de chantiers démonstrateurs
2050		

Objectifs qualitatifs
Intégrer des clauses et des critères en rapport avec le BTP circulaire dans chaque marché public d'aménagement de la VYVS et des communes.

Pilotage	
Cible principale	Les bailleurs sociaux et les aménageurs des NPRU
Pilote / maître d'ouvrage	La communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
Partenaires	Maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre des quartiers NPRU et villes
Moyens humains	0,6 ETP
Moyens techniques	AMO NéoEco, CycleUp, Région IDF (organisation d'évènements sur le sujet), Ekopolis, Cluster Eau et Sol
Budget	Demande de financement l'Appel à Projet régional "Economie circulaire du BT : sur trois ans, 400 000 euros. La région finance 30% des dépenses contractualisées dans les 3 ans (échéance septembre 2028) en liens avec des études ; des travaux ; des équipements liés au recyclage ou au réemploi ; des outils de traçabilité et de gouvernance AAP du FEDER qui finance 30 > 40 % des actions permettant l'accompagnement au changement climatique

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	x		

Indicateurs de suivi			
Nombre de formations proposées	Nombre de diagnostics ressources réalisés	Suivi de tableau de bord des opérations de tous les chantiers de ces projets d'aménagement	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

AXE TRANSVERSAL - GARANTIR LA TRANSVERSALITE DU PCAET

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 fait des établissements publics de coopération intercommunale les coordinateurs à l'échelon local de la transition écologique et énergétique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite continuer à positionner son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) comme un outil pour entraîner l'ensemble du territoire et des acteurs locaux vers cette transition. Elle vise un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités, qui intègre les enjeux climatiques et énergétiques dans le développement des politiques intercommunales.

La Communauté d'Agglomération veut également se montrer exemplaire. Elle entend ainsi développer dans cette partie cinq actions transverses comme la poursuite et l'amélioration de la communication et de la prévention autour de la qualité de l'air, la sensibilisation et l'information autour de la transition énergétique, l'organisation de l'animation et de le suivi du PCAET et enfin l'articulation du PCAET avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Action transversale 1 - Engager des actions autour de la qualité de l'air
Action transversale 2 - Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PCAET
Actions transversale 3 - Poursuivre et amplifier la démarche d'achats responsables
Actions transversale 4 - Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire
Action transversale 5 - Articuler le PCAET avec le dispositif *Territoire Engagé Transition Ecologique* (TETE)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION T.1

Poursuivre les actions autour de la qualité de l'air

Contexte et références

La loi sur la transition énergétique place la lutte contre la pollution atmosphérique comme une composante essentielle d'un Plan Climat. Si celle-ci est une composante transversale du Plan Climat CAVYVS, la CAYVYS souhaite inscrire cette ambition comme un objectif de son Plan Climat.

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont les principales sources des polluants atmosphériques sur le territoire avec 51,3% des émissions totales. Ensemble, les secteurs résidentiels et tertiaires sont ainsi les secteurs les plus émetteurs de particules fines (PM2,5 et PM10), de composés organiques volatils (COVNM) et de dioxyde de souffre (SO2). Ces émissions sont notamment liées aux combustions d'énergies fossiles pour le chauffage ainsi qu'au chauffage individuel au bois pour lequel les équipements anciens sont peu performants.

Les transports, routier et ferroviaire, sont également des émetteurs importants de polluants avec 29,1% des émissions totales. Il s'agit du secteur le plus émetteur d'oxyde d'azote (NOx) et d'ammoniac (NH3), liés à la combustion des carburants fossiles.

Intervenir sur la mobilité en intégrant la qualité de l'air est essentiel pour la santé, le climat, l'environnement, l'économie, la qualité de vie et la conformité aux réglementations. De telles initiatives, présentant des cobénéfices pour l'air, le climat et l'énergie, profitent à la fois aux individus et aux collectivités, soutenant ainsi un développement plus durable et harmonieux des territoires.

Le Plan Climat comporte donc un volet air, ici traité de manière transversale, la baisse des émissions de polluants atmosphériques découlant notamment d'actions en matière d'atténuation (réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre).

A noter qu'en complément de l'action présentée ci-après, d'autres actions du Plan Climat contribuent également à l'amélioration de la qualité de l'air.

Descriptif

- Les actions du PCAET permettront à la collectivité de réduire les émissions de polluants atmosphériques. La Communauté d'Agglomération s'aligne sur l'objectif de respect de la réglementation européenne en matière de polluants.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

La lutte contre la pollution de l'air est un enjeu fort pour les habitants et les acteurs du territoire. Elle s'appuie en premier lieu sur une évolution très forte des pratiques de déplacements (réduction des déplacements motorisés et des distances parcourues, mais aussi changement de motorisation, notamment en faveur de l'électrique, non émettrice de polluants).

Plusieurs pistes d'actions envisagées concourent ensuite, et également, à l'objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Le secteur des transports routiers, premier émetteur de NOx (56,5% des émissions) sera la cible prioritaire d'action de réduction de ces dernières. Par exemple, le remplacement projeté de déplacements effectués avec des véhicules essence par des véhicules électriques ou des mobilités actives permet de supprimer les émissions de NOx. En effet, les mobilités actives ne sont émettrices d'aucun polluant atmosphérique lors de leur usage et l'électricité n'émet que 0,03 tNOx/GWh (lié à la production de l'électricité et non lors de l'usage). De même, les effets sur les émissions de particules fines (PM10 et PM2.5) sont assez importants.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027 2030 2050	Contribution aux objectifs globaux de réduction de la pollution de l'air, à la diffusion de l'information et à la structuration de la communication dédiée lors d'épisodes de pics de pollution	Poursuite d'une politique globale sur la qualité de l'air

Objectifs qualitatifs
/

Pilotage	
Cible principale	Habitants et usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	AirParif, ADEME, DRIEE, entreprises du bâtiment, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Moyens humains	/
Moyens techniques	Plan de Protection Atmosphérique d'Ile-de-France
Budget	/
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	x		

Indicateurs de suivi			
Poursuite des actions du PCAET en lien avec la préservation de la qualité de l'air	Suivi des émissionsde polluants atmosphériques		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION T.2

Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PCAET

Contexte et références

Afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Ce suivi s'est traduit par la création d'une gouvernance élargie en COPIL (les services VYVS, les services des villes, élus communaux chargés de la transition écologique, membres de la Commission Aménagement Durable du Territoire et membres du CODEV), laquelle s'inscrit dans le dispositif *Territoire Engagé Transition Ecologique* (TETE) de l'ADEME qui appelle, entre autres, à une meilleure concertation entre les différents acteurs de la transition écologique notamment à travers le Plan Climat.

Il s'agira, par la suite, de pérenniser ce COPIL en faisant de ce comité de pilotage un moyen de valider et de formaliser la mise en œuvre effective des décisions prises. Au-delà de cette première animation, essentielle pour que les actions du Plan Climat soient concertées et menées, il s'agira aussi de faire du Plan Climat un moyen de sensibilisation des différents acteurs (grand public, élus, etc.) sur les différents sujets que constitue la transition écologique.

Enfin pour que le suivi soit opérant, il s'agira de continuer à remplir les indicateurs afférents à chaque action afin de pouvoir suivre concrètement les avancées des services.

Descriptif

- Intégration du suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel ;
- Communication autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité ;
- Renforcement de l'implication de tous les acteurs par leur mobilisation en amont des projets, la mise en valeur des porteurs d'actions, etc. ;
- Organisation d'une gouvernance élargie sous forme de COPIL et suivi du travail réalisé sur les politiques publiques de transition écologique et du Plan Climat ;
- Suivi du dispositif TETE.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Pérennisation du COPIL ;
- Poursuite de l'animation du Plan Climat (suivi des actions à mener par les services techniques et les communes de la CAVYVS, mise en œuvre des nouveaux objectifs posés, pérennisation des actions déjà lancées) ;
- Actions de communication sur les actions menées, à mener (entre autres, lancement d'actions de sensibilisation)
- Suivi des actions prioritaires du plan d'actions TETE afin de renforcer les actions à suivre du Plan Climat.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	/	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2030	/	Organisation du suivi annuel du PCAET et publications régulières sur la mise en place des actions et les résultats
2050	/	

Objectifs qualitatifs

Initier une dynamique collective autour de la transition écologique

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Tous les partenaires
Moyens humains	Estimation : 1 ETP (animation, coordination et suivi du PCAET)
Moyens techniques	/
Budget	Estimation : 10 k€ par an pour la communication générale sur les actions du PCAET (hors moyens humains)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre de COPIL organisé	Nombre de communications sur la mise en place des actions et les résultats	Nombre de sensibilisations organisées	Suivi des actions du Plan Climat et des actions prioritaires TETE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION T3

Pérenniser la politique d'achats responsables

Contexte et références

La collectivité a engagé des démarches concrètes sur la politique d'achats responsables en se dotant par exemple d'un SPASER effectif pendant un an. Il traduit la volonté de l'EPCI de favoriser les achats responsables. Le SPASER a pour projet d'être amélioré puis prolongé sur plusieurs années. Une réflexion va être amorcée dès 2026 pour un nouveau SPASER avec une mise en place en 2027.

Une politique existe donc mais exige d'être renforcée, notamment avec une feuille de route encore plus précise et un SPASER plus exigent.

Textes et références juridiques : Code de la commande publique (notamment articles L.2111-3 et D.2111-3)

Descriptif

- Mise en en place du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables avec intégration de clauses environnementales et sociales

- Sensibilisation des agents sur la politique d'achats responsables :
 - Formation des agents à l'intégration des critères écoresponsables lors d'achats ;
 - Sensibilisations ;
 - Accompagnement du *sourcing* ;
 - Intégration des dispositions relevant de l'économie circulaire.

- Suivi de l'exécution des achats :
 - Récolte des données auprès des fournisseurs et des directions ;
 - Mise en place d'une nomenclature achats qui répertorie tous les achats de l'EPCI et créée une visibilité complète

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2027 :

- Réaliser une cartographie/nomenclature des achats ;
- Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables au sein de la collectivité (via des formations en interne) ;
- Adhésion à une association des achats responsables (accès à des ressources, des formations et échanges de bonnes pratiques) ;
- Intégration de critères d'économie circulaire (acheter d'occasion, etc.) ;
- Suivi du tableau de bord (tableau de bord de suivi des marchés dans lequel est indiqué les critères et clauses sociales et environnementales et tableau de suivi du SPASER) ;
- Promotion des achats responsables auprès des élus et des acheteurs du territoire qui n'ont pas encore adopté des pratiques d'achats responsables.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

2027	Diminution de GES liées aux achats de biens et de service (40% des émissions relatives aux achats)	L'ensemble des Directions sont formées aux achats responsables et s'approprient les enjeux
2030		Diminution les consommations de ressources liées à l'achat de matériel neuf
2050		

Objectifs qualitatifs

/

Pilotage

Cible principale	Services de la collectivité et opérateurs économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Service commande publique
Partenaires	Services de la collectivité, association de politique d'achats responsables, prestataire d'aide dans la rédaction des clauses environnementales, la clause verte, RESECO
Moyens humains	3 ETP
Moyens techniques	Logiciel aide à la rédaction des clauses environnementales (MARCO), SPASER, page de l'intranet, textes juridiques (doctrine, WEKA)
Budget	Budget du service commande publique
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de formations réalisées en interne sur la politique d'achats responsables	Meilleure visibilité sur les achats notamment responsables de la collectivité	Participation à x réunions au réseau d'acheteurs	x réunions de promotion des achats responsables auprès des acheteurs du territoire (services des communes)
Diffusion du bilan SPASER auprès des élus			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION T.4

Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire

Contexte et références

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite aménager son territoire avec de nouvelles formes urbaines et architecturales, laissant plus de place au végétal et à la nature, prenant en compte les risques existants, et permettant de lutter contre les îlots de chaleur.

Afin d'y parvenir, il s'agira pour les villes, de veiller à limiter les impacts de leur développement sur l'environnement en trouvant le juste équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, de manière à assurer la viabilité à long terme des systèmes urbains.

Descriptif

- Sensibilisation et formation des élus et services urbanisme sur la question de la désimperméabilisation et des nouveaux matériaux de revêtement ;

- Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics pour développer la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et favoriser l'infiltration des eaux pluviales :
 - Etude des potentiels de désimperméabilisation sur le territoire grâce à une cartographie des espaces à désimperméabiliser et à végétaliser
 - Intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation ainsi que d'utilisation des nouveaux matériaux au sein des projets d'aménagement par l'intégration de nouvelles règles dans les outils réglementaires, types documents d'urbanisme (parkings végétalisés, utilisation de tels matériaux, surface minimale de pleine terre, etc.)
 - Mise en œuvre du programme OASIS dans les cours d'écoles du territoire intercommunal
 - Implication des habitants dans la végétalisation des trottoirs par l'action sur les pieds de mur et les permis de végétaliser

- Echanger avec d'autres territoires ayant mis en place des actions sur ces sujets, et notamment avec le PNR du Gâtinais français ;

- Adaptation des plantations afin de réduire les consommations en eau (préconisations dans le choix des essences / techniques de plantations) ;

- Généralisation de la gestion différenciée des espaces verts (urbains ou naturels) avec exemplarité de la collectivité ;

- Adaptation de la gestion forestière (types d'essences plantées, etc.) et limitation / encadrement de l'exploitation en partenariat avec l'ONF ;

- Engagement du territoire intercommunal dans la labellisation Territoire Engagé pour la Nature.

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2026 – 2028 :

- Réalisation de la cartographie des espaces à désimperméabiliser et végétaliser, adoption de principes de désimperméabilisation de la voirie, poursuite et amplification de la désimperméabilisation des cours d'école et parkings) ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

- Formation des équipes communales et de l'Agglomération : services techniques, urbanisme, achat, etc.

Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : - développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols - réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	- Réalisation des actions de sensibilisation et de formation,intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation dans l'ensemble des documents d'urbanisme - Elaboration et mise en place d'un plan de communication pour l'adaptation des essences à planter et la prise en compte de l'ensemble des éléments dans les projets, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts de la collectivité
2030		- Poursuite de la mise en œuvre de projets de désimperméabilisation, systématisation de l'intégration denature en ville dans les projets, poursuite des actions de sensibilisation - Systématisation des pratiques adaptées (plantation et gestion) et de la prise en compte de l'ensemble des éléments (sols, sous-sols, eau, etc.) dans les projets
2050		- Mise en œuvre de projets de désimperméabilisation, programmeOASIS sur l'ensemble des cours d'école du territoire intercommunal, poursuite des actions de sensibilisation - Systématisation des pratiques adaptées (plantation et gestion) et de la prise en compte de l'ensemble des éléments (sols, sous-sols, eau, etc.) dans les projets

Objectifs qualitatifs
Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales

Pilotage	
Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants
Pilote / maître d'ouvrage	Communes en co-pilotage avec la Direction de la transition écologique et service exploitation de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
Partenaires	Cluster Eau-Milieux-Sols, ARB Île-de-France, SyAGE, Agence de l'eau, Département, promoteurs, aménageurs, Région, écoles, CAUE, Associations environnementales, ONF, SyAGE, communes, Agence de l'Eau, Maison de l'Environnement
Moyens humains	Estimation : 0,7 ETP
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, données de MOS de l'IAU Ile-de-France, synthèse d'études sur les toitures végétalisées et sur les îlots de fraicheur par l'ARB Ile-de-France, retours d'expériences du PNR du Gâtinais français, Charte forestière, documents d'urbanisme, pratiques entretien des espaces verts

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Budget	Estimation : 20 k€ d'études et 600 k€ pour la mise en œuvre (dont subventions possibles pour les communes auprès de la Région) (hors moyens humains)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de projets de désimperméabilisation	Surface désimperméabilisée	Nombre d'écoles bénéficiant du programme OASIS	Nombre d'actions de sensibilisation/formation réalisées
Obtention du label Territoire Engagé pour la Nature	Nombre de sites labellisés « Eco-jardins »		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

ACTION T.5

Articuler le PCAET avec le dispositif *Territoire Engagé Transition Ecologique* (TETE)

Contexte et références

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) est un outil opérationnel de planification écologique qui met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé. Il guide chaque collectivité, étape par étape, dans la transition écologique selon ses compétences et ses moyens. Il comprend deux référentiels d'action, l'un axé sur le périmètre Climat-Air-Énergie et l'autre sur l'Economie Circulaire.

Chacun des deux référentiels, Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire, identifie les actions concrètes à mettre en œuvre pour définir la stratégie et mobiliser les moyens nécessaires. Ils constituent l'offre socle du programme et guident la collectivité dans sa transition écologique pour :

- Organiser la gouvernance de sa politique de transition écologique,
- Etablir un cadre stratégique avec des objectifs précis,
- Elaborer un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés,
- Suivre et piloter la progression des actions.

Une offre complémentaire et sur-mesure complète les référentiels avec :

- Une mise en réseau avec les autres collectivités engagées,
- Des formations,
- Un accompagnement personnalisé,
- Un soutien financier,
- Une reconnaissance grâce à la labellisation, de 1 à 5 étoiles.

Le dispositif Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) est une démarche volontaire menée par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine en partenariat avec l'ADEME, à travers un Contrat d'Objectifs Territorial de 4 ans (2024–2028). Complémentaire au PCAET, il apporte un soutien financier et technique pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la transition écologique.

Descriptif

- La CAVYVS est pleinement investie sur ce programme et pour mener à bien l'ensemble de ces démarches, la Direction de la transition écologique s'est dotée d'une organisation interne en mode projet avec :

- Les élus des neuf villes en charge de l'Environnement,
- L'ensemble des membres de la Commission Aménagement durable du Territoire afin de garantir la présence d'élus représentant les domaines Climat-Air-Energie et Economie Circulaire mais également afin de prendre en compte les propositions des élus de l'opposition,
- Les membres du CODEV en charge des questions de transition écologique,
- Les services des neuf villes,
- Les Directeurs et Chefs de service afin de relayer la démarche dans les services, et pour apporter un éclairage « métiers » sur les domaines du programme,
- La Direction Régionale de l'ADEME.

- Forte de cet investissement dans ce programme national qui permet donc à la Direction de la transition écologique de profiter d'un réseau d'EPCI engagé dans le dispositif TETE, d'une plateforme numérique collaborative, d'échanges, de formations, mais aussi de documents de communication et de partage d'expériences (fiches collectivités lauréates, fiches actions exemplaires, recueil de bonnes pratiques), plusieurs modifications ont été opérées sur le Plan Climat de la CAVYVS :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

- Le renforcement d'actions qui n'étaient pas prises en compte dans le périmètre du Plan Climat de 2022 mais qui sont ressorties comme prioritaires dans le plan d'actions TETE : la commande publique, la stratégie de coopération et de communication, les bâtiments résidentiels, etc. ;

 - De cet investissement a découlé à la réalisation les deux premiers audits initiaux sur les référentiels Climat-Air-Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi), sur la base des diagnostics réalisés par les bureaux d'études mandatés par l'ADEME avec les résultats suivants :

 - Score de 26 % sur le référentiel CAE et un niveau de progression cible de +10 points, pour atteindre 36% lors de l'audit final, fin 2028
 - Score de 18% sur le référentiel ECi et un niveau de progression cible de + 11 points, pour atteindre 29 % lors de l'audit final, fin 2028

Ce 1er audit a permis, en 2025 l'obtention d'une première labélisation.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs :

- Mise en œuvre et suivi des actions prioritaires du plan d'action TETE afin de renforcer les actions à suivre du Plan Climat ;
- Pérenniser les COPIL TETE ;
- Suivre les recommandations exprimées à la suite des audits initiaux ;
- Lancer les prochains audits grâce aux progressions faites.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET et du plan d'actions TETE (avec focus sur les actions prioritaires à engager)
2030		
2050		

Objectifs qualitatifs

Coordonner les deux documents et leur application

Pilotage

Cible principale	Direction générale du Développement Territorial de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	ADEME, Bureau d'étude, services techniques de la CAVYVS, communes
Moyens humains	1 ETP
Moyens techniques	
Budget	Contrat d'objectif territorial (COT)
Financement mobilisable	350 000 euros du COT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x	x	x

Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions du Plan Climat et des actions prioritaires TETE mises en œuvre	Autre labellisation		

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

3 ARTICULATION DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent aujourd'hui être compatibles avec le PCAET (et non plus simplement le prendre en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er janvier 2021), d'après l'article L.131-5 du code de l'Urbanisme.

Ainsi, le tableau suivant synthétise l'ensemble des dispositions du PCAET qui s'appliquent aux communes dans le cadre de l'évolution de leur document d'urbanisme.

Action	Disposition s'appliquant aux communes dans le cadre de l'évolution de leur PLU
Action 1.1 - Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire	Limitation des possibilités de construction (en extension de l'urbanisation ou par divisions parcellaires) sur les secteurs argileux à intégrer aux documents d'urbanisme locaux
	Renforcement de la prise en compte des préconisations des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans l'ensemble des projets
Action 1.3 - Transformer des zones d'activités économique (ZAE) et intensifier des friches (immobilières ou foncières)	Optimiser les espaces existants afin de limiter l'artificialisation des sols et préserver la biodiversité par la requalification des friches urbaines et la réaffectation des locaux vacants
Action T4. Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire	Prise en compte de la démarche ZAN (zéro artificialisation nette) dans les projets d'aménagements publics. Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics pour développer la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et favoriser l'infiltration des eaux pluviales : ▪ Etude des potentiels de désimperméabilisation sur le territoire grâce à une cartographie des espaces à désimperméabiliser et à végétaliser ▪ Intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation ainsi que d'utilisation des nouveaux matériaux au sein des projets d'aménagement par l'intégration de nouvelles règles dans les outils réglementaires, types documents d'urbanisme (parkings végétalisés, utilisation de tels matériaux, surface minimale de pleine terre, etc.) Adaptation des plantations afin de réduire les consommations en eau (préconisations dans le choix des essences / techniques de plantations) Renforcement de la prise en compte de la nature des sols, de la pédologie, de la géologie et de l'hydrologie dans les projets
Action 1.7 - Renforcer les trames vertes et bleues, préserver les zones boisées et le volet protection environnementale des documents de planification	Diagnostic et identification de la trame verte et bleue, en s'appuyant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) afin de lui assurer une traduction réglementaire dans tous les documents d'urbanisme, et y inclure les éléments de la trame noire pour la biodiversité nocturne
	Communiquer aux riverains une liste d'essences à planter lors de projets d'aménagement, en s'appuyant sur des éléments existants (listes des espèces locales réalisées par le Conseil Départemental et l'association départementale Seine-et-Marne Environnement, liste de pépiniéristes, etc.) et promouvoir les marques visant à garantir une origine géographique locale (par exemple « Végétal Local » ou « Messicole d'ici)
	Identification au sein des documents d'urbanisme des éléments à protéger constituants les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du territoire : forêts, alignements d'arbres, arbres isolés, zones humides, etc. et des continuités écologiques à recréer, et renforcement de l'utilisation du pouvoir de police des maires en cas d'infraction aux règles de protection
	Intégration de recommandations au sein des documents d'urbanisme et sensibilisation des riverains et des communes (compétentes en matière de PLU, sur les dispositions à prendre en compte en matière de biodiversité et d'environnement (par exemple sur les clôtures : perméabilité, etc.)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

Action 2.7 - Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité	Travailler sur le stationnement pour limiter l'utilisation de la voiture et favoriser le report modalvers les mobilités douces et/ou les transports en commun (notamment à travers les documentsd'urbanisme)
	Favoriser la mixité des fonctions dans l'aménagement du territoire afin de rapprocher les lieuxd'habitation des lieux de travail et de consommation

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

4 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

AXE	ACTIONS	INDICATEUR DE SUIVI « STRATEGIQUE »				SUIVI DES INDICATEURS		
		Nature de l'indicateur	**Récurrence de l'indicateur**	**Etat initial**	**Source de l'indicateur**	**N +1**	**N+2**	**N+3 (bilan mi-parcours du PCAET)**
AXE 1 – ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	**1.1** - Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire	Nombre d'actions de formation/de sensibilisation réalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de documents d'urbanisme limitant la construction sur les secteurs à risque	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de Plans Communaux de Sauvegarde sur le territoire	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
	1.2 - Préserver laressource en eau	Nombre d'actions de communication/de sensibilisationréalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Consommation d'eau en m^3	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau			
		Taux de rendement des réseaux d'eau	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	Observatoire national des services d'eau et d'assainissement / VYVS			
		Nombre de dispositifs d'infiltration et de récupération à la parcelle	Tous les ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS, Service aménagement et urbanisme			
	1.3 – Transformer des zones d'activités économiques et intensifier des friches (immobilières ou foncières)	Nombre de friches urbaines requalifiées	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS, Service aménagement et urbanisme			
		Surface de friches requalifiées en m²	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
		Nombre de locaux vacants réaffectés par typologie	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS, Service développement économique			
		Intégration d'OAP dans les PLU des villes	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS, Service développement économique et urbanisme			
	1.4 - Valoriser les espaces naturels via le Schéma Directeur de Signalétique Touristique	Nombre de panneaux signialétiques installés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS, Service développement touristique			
	1.5 - Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs							
	1.6 - Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Mise en œuvre effective du PAT	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Surface agricole utile et nombre de producteurs locaux	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Part de produits locaux et bio en restauration	Au bout de 3 ans					

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

		collective/nombre et surface de jardins partagés						
		Nombre d'actions de sensibilisation et participants	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	1.7 - Renforcer l'information et la sensibilisation sur la biodiversité et sa préservation	Nombre d'actions de de sensibilisation réalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de formations réalisées pour les élus et les agents techniques	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de conférences grand public organisé	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
	1.8 - Renforcer les trames vertes et bleue, préserver les zones boisées et le volet protection environnementale des documents de planification	Nombre de commune ayant réalisé un porter-à-connaissance sur la protection environnementale au sein de leur document d'urbanisme	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de communes ayant identifié des éléments de patrimoine naturel à préserver dans leur document d'urbanisme	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de documents d'urbanisme modifiés/révisés pour intégrer davantage les enjeux environnementaux	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Application et suivi du SDEN et de l'Atlas de la biodiversité	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de demande fonds de concours SDEN	Tous les 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
AXE 2 – AGIR ENFAVEUR D' UNE	**2.1** - Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire	Offre non-réalisée	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	Délégataire de services de transports			
		Fréquentation des transports en commun	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	Délégataire de services de transports			
		Indicateur régularité (vitesse commerciale)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	Insee			
		Réalisation de l'étude d'opportunité de la mise en place d'un service de transport à la demande	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
		Expérimentation d'un service à la demande sur le territoire pour 2027	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
	2.2 – Soutenir le développement	Nombre de bornes de recharge installées par type d'énergie	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
		Part de chaque type d'énergie dans le secteur	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	des véhicules carbonés	« Transport »						
		Part de chaque type de motorisation dans la flotte de la collectivité		*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
		Pourcentage de véhicules avec motorisations alternatives chez les entreprises partenaires	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
		Part de chaque type de motorisation dans la flotte de transports en commun routiers	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*				
	2.3 - Développer un réseau cyclable continu et cohérent sur le territoire	Linéaire de cheminements doux aménagés sur le territoire	Tous les ans	En 2022 : 30 kilomètres de pistes cyclables	VYVS et/ou communes			
		Comptage de cyclistes	Tous les ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes			
		Mètre linéaire par habitant	Tous les ans	En 2019 : le vélo (y compris électrique) représente 1% des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	Insee			
	2.4 - Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités actives	Nombre de stationnements vélocréés	Tous les ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes			
		Nombre de stationnement abrités et sécurisés d'abris sécurisés sur le territoire	Tous les ans	En 2022 : 30 kilomètres de pistes cyclables	VYVS et/ou communes			
		% des équipements communautaires équipés en stationnement vélo	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
	2.5 - Développer lapratique des mobilités actives en sensibilisant / informant / communiqua nt	Nombre d'évènements de sensibilisation / communication organisés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de lignes de pédibus/vélobus	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'enfants formés au SRAV	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de personnes enquêtées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'éducateurs communaux capables de dispenser le SRAV	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
	2.6 – Développer les usages partagés et alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, expérimentations « journée sans voiture » et « journée de covoiturage »)	Nombre de trajets covoiturés en origine et/ou destination du territoire	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'aires de covoiturage	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'entreprises du territoire engagées dans ces démarches et nombre de salariés utilisateurs	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de kilomètres parcourus en autopartage	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	2.7 - Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité	Surface végétalisée (hectares) sur les espaces publics	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		% de stationnements gênants supprimés en amont des passages piétons	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
	2.8 - Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises entermes de mobilité	Elaboration du PDA	Au bout de 3 ans	En 2022 : Pas de PDA existant	VYVS et/ou communes				
		Evolution de l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS				
		Nombre de km parcourus par les véhicules de service/vélo de service	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		Evolution de la part modale sur le territoire	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
	2.9 - Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises	Evolution du trafic des poids-lourds au sein des centres-villes	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		Nombre d'espaces créés pour améliorer la logistique de proximité	Tous les ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes				
	2.10 - Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial sur la Seine	/	/	/	/				
AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS	**3.1** - Engager la rénovation thermiqueet énergétique des bâtiments publics	Nombre de projets de rénovation aboutis	Tous les 2 ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes				
		Nombre de projets de rénovation au sein de secteurs ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale	Tous les 2 ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes				
		Consommations énergétiques du secteur tertiaire (GWh/an)	Tous les ans	En 2017 : 390 GWh consommés pour le secteur « Tertiaire »	ROSE				
		Consommations énergétiques du secteur tertiaire public (kWh/m²)	Tous les ans	Etat initial non connu à ce jour, suivi à mettre en place	VYVS et/ou communes				
		Budget fluides	Au bout de 3 ans	/	VYVS				
		Nombre de permanences de l'EC-FR' réalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes				
		Nombre de ménages effectuant une demande d'information	Tous les 2 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou services instructeur des droits du sol et/ou communes et/ou bailleurs sociaux				
		Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou ALEC				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	3.2 – Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire							
		Nombre des copropriétés bénéficiant d'un conseil personnalisé	Tous les ans		VYVS			
		Nombre d'orientations vers accompagnements travaux	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou ALEC			
		Nombre de copropriétés ayant réalisé les travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'un Plan de sauvegarde	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Gains énergétiques réalisés par suite des travaux (par copropriété)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Coût total des travaux de rénovation énergétique (par copropriété)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Montant des aides publiques mobilisés pour à la rénovation énergétique (par copropriété)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'opérations de rénovation énergétique réalisées	Tous les 2 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'accompagnements de particuliers et de copropriétés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou ALEC			
	3.3 - Renforcer la dynamique territoriale sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique	Organisation d'un Forum de l'habit par an	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Organisation de 12 animations grand public par an réparties sur le territoire intercommunal	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Organisation de 2 animations dédiées aux professionnels du bâtiment et de l'immobilier	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.4 - Expérimenter l'auto-rénovation collective par des actions de sensibilisation et de réalisation	Identification du quartier	Au bout de 1 an	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Rédaction du cahier des charges	Au bout de 1 an	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de projets émergent	3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Durée moyenne de réalisation	3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.5 - Développer un écosystème local dédié à la rénovation et à l'écoconstruction	Nombre de formations et d'emplois proposés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.6 - Sensibiliser etinformer sur la sobriété énergétique	Nombre d'actions de communication / de sensibilisationréalisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre de participants aux ateliers	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.7 - Optimiser la performance	Consommation d'énergie liée à l'éclairage public (GWh/an)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'éclairage bénéficiant	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	énergétique de l'éclairage public	d'une optimisation						
		Elaboration d'une trame noire	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.8 - Développer la production d'énergies renouvelables du territoire	Nombre d'études d'opportunités réalisées	Au bout de 2 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'unités de productions d'énergies renouvelables selon le type	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Production annuelle totale d'énergie renouvelable	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.9 - Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie	Nombre de foyers desservis par les réseaux de chaleur	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Taux d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur du territoire	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Livraison totale de chaleur en GWh	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Linéaire des réseaux de chaleur (m²)	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	3.10 - Piloter la création de boucles locales d'autoconsommation collective	Nombre de bâtiments équipés/surfaces de panneaux	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Quantité d'électricité produite et consommée sur chaque boucle	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de personne qui apporte leur contribution dans les financements participatifs	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'ateliers de sensibilisation/information	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'économie budgétaire annuelle réalisée par les différents bénéficiaires des boucles locales	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
AXE 4 – MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIECIRCULAIRE ET DURABLE	**4.1** - Développer une animation à destination des Entreprises, commerçants et associations dans une démarche de valorisation des déchets (économie industrielle et territoriale, réemploi, événementiel)	Mise en œuvre de la démarche d'EIT	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Tonnes d'emballages évitées, tonnes de déchets réduites (fréquence annuelle)	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Nombre de commerces/associations engagées, et nombre de personnes sensibilisées, nombre d'ateliers	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Réduction des déchets / baisse des coûts générée, Caractérisations des déchets	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Nombre de professionnels payant la Redevance Spéciale	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Réduction des déchets / baisse des coûts générés	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
	4.2 - Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi	Poids des déchets ménagers etassimilés par habitant	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	SIVOM et SIREDOM			
		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

		réalisées						
	4.3 – Valoriser les déchets par l'appui aux ressourceries et structures d'économie sociale et solidaire	Convention de renouvellement actée et suivie pour la ressourcerie de Montgeron	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Proposition d'un AMI pour l'accompagnement d'initiatives locales sur la valorisation des déchets	Dans un an	/	VYVS			
		Part de déchets revalorisés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'ETP issus de l'ESS/an	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	4.4 - Amplifier les actions en faveur dela valorisation des biodéchets	Nombre de prêts de broyeurs annuels	Tous les ans	En 2018 : 91 971 tonnes en 2018, de déchets, soit 518 kg/an/habitant	SIVOM et SIREDOM			
		Nombre de demandes de composteurs individuels + nombre de repas compostés pour le compostage collectif	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes et/ou SIVOM et SIREDOM			
		Réduction des tonnages d'ordures ménagères et de déchets verts + Part des biodéchets dans ordures ménagères	Tous les ans	En 2018 : 44 926 tonnes d'ordures ménagères résiduelles récoltées	VYVS, SIVOM et SIREDOM			
		Nombre de rouleau de sac déchets alimentaires distribués par an	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	4.5 - Agir sur la valorisation des déchets recyclables papiers, emballages et verre	Nombre de supports de communication sur le tri, et nombre d'habitants sensibilisés	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de redevables facturés pour la Redevance Spéciale	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		% Refus de tri en centre de traitement Part des déchets recyclables captés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Recettes CITEO perçues et coût en €/hab du tri (poubelle jaune et verre)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	4.6 – Réutilisation des matériaux du BTP au sein des quatre NPRU du territoire Val d'Yerres Val-de-Seine	Nombre de formations proposées	Tous les ans	A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE	VYVS			
		Nombre de diagnostics ressources réalisés	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Suivi de tableau de bord des opérations de tous les chantiers de ces projets d'aménagement	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	T.1 - Engager des actions autour de la qualité de l'air	Nombre d'actions de communication/de sensibilisationréalisées auprès du grand public	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS et/ou communes			
		Nombre d'actions de communication/de sensibilisationréalisées auprès des entreprises	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

		Suivi des émissions de polluantsatmosphériques	Tous les ans	En 2015 : NOx : 637,7 t/an (tous secteurs confondus) PM_{10} : 190,7 t/an (tous secteurs confondus) $PM_{2.5}$: 150,5 t/an (tous secteurs confondus) COVNM : 748,4 t/an (tous secteurs confondus) SO_2 (t/an) : 24,1 t/an (tous secteurs confondus) NH_3 : 6,2 t/an (tous secteurs confondus)	AirParif			
	T.2 - Organiser la gouvernance, l'animation et le suivi du PCAET	Nombre de COPIL organisé	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de communications sur la mise en place des actions et les résultats	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de sensibilisations organisées	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Suivi des actions du Plan Climat et des actions prioritaires TETE	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	T.3 - Pérenniser la politique d'achats responsables	Nombre de formations réalisées en interne sur la politique d'achats responsables	Au bout de 2 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Meilleure visibilité sur les achats notamment responsables de la collectivité	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Participation à x réunions au réseau d'acheteurs	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		x réunions de promotion des achats responsables auprès des acheteurs du territoire (services des communes)	Tous les ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Diffusion du bilan SPASER auprès des élus	Au bout d'un an	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	T.4 - Accompagner les villes dans la désimperméabilisation des espaces et la promotion durable du territoire	Nombre de projets de désimperméabilisation	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Surface désimperméabilisée	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'écoles bénéficiant du programme OASIS	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre d'actions de sensibilisation/formation réalisées	Au bout d'un an	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Obtention du label Territoire Engagé pour la Nature	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
		Nombre de sites labellisés « Eco- jardins »	Au bout de 2 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			
	T.5 - Articuler le PCAET avec le dispositif	Nombre d'actions du Plan Climat et des actions prioritaires TETE mises en œuvre	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 091-200058477-20251217-DCC_2025_109-DE

	Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)	Autre labellisation	Au bout de 3 ans	*A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE*	VYVS			